BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

SCIENCES RELIGIEUSES

VINGT-HUITIÈME VOLUME

LE

« DE CIVITATE DEI »

SOURCE PRINCIPALE

DU

« DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE »

LE PUY. — IMP. MARCHESSOU, PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCES^rs.

LE

« DE CIVITATE DEI »

SOURCE PRINCIPALE

DU

« DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE »

PAR

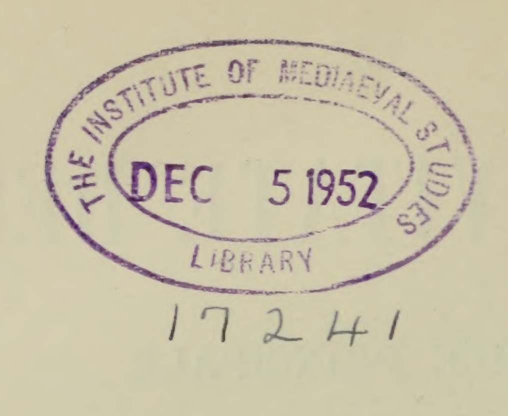
GEORGES HARDY

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
(Section des Sciences religieuses)
AGRÉGÉ D'HISTOIRE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

—

1913


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
DEC 5 1952
LIBRARY
17241

A M. ET Mme FRANÇOIS PICAVET,

Hommage de profonde affection.

G. H.

INTRODUCTION

Nous nous proposons d'étudier dans quelle mesure Bossuet, pour la composition de son *Discours sur l'Histoire universelle,* s'est inspiré du *De Civitate Dei* de Saint Augustin.

Cette question des sources du *Discours* a provoqué maintes controverses. L'idée qui d'un bout à l'autre soutient l'ouvrage : l'intervention constante de la Providence dans les affaires humaines, est un élément essentiel du dogme chrétien ; il arriva donc que des écrivains l'exprimèrent en termes qui semblent annoncer le *Discours* et d'aucuns voulurent voir en ces formules incidentes la source même du *Discours*. Sainte-Beuve, par exemple, qui tenta de tout ramener à Port-Royal, prend texte de cette pensée de Pascal pour imaginer une influence directe de Pascal sur Bossuet : « Qu'il est beau de voir, par les yeux de la foi, Darius et Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée, Hérode, agir sans le savoir pour le triomphe de l'Evangile ! » — D'autres ont rapporté le mérite de cette paternité au célèbre oratorien Duguet ; témoin ce passage de l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* (Utrecht, 1749), tome XII, p. 612 : « On trouve dans l'admirable Discours dont nous parlons des vues très sublimes sur la réprobation des Juifs, la vocation des

Gentils et le retour des premiers à la foi. M. Bossuet avait reçu ces vues si précieuses du célèbre M. Duguet, qui avait de si bonne heure médité le plan et l'économie des desseins de Dieu révélés dans les divines Ecritures. M. Bossuet qui, de son côté, réfléchissait sérieusement sur l'état où se trouvait l'Eglise alla un jour rendre visite à M. Duguet, étant accompagné de l'abbé de Fleuri, depuis évêque de Fréjus et cardinal ministre, qui regarda comme une grande faveur d'être témoin de la conversation qui fut entre ces deux génies si élevés. M. Bossuet témoigna son embarras à la vue des maux sans nombre et des scandales de tout genre dont l'Eglise était inondée. Tous deux suivirent cette longue chaîne d'iniquités qui se forme depuis tant de siècles. Ils jetèrent les yeux sur l'état de la Religion dans les différentes parties du monde et repassèrent les divers jugements que Dieu avait exercés sur son peuple. Quel remède donc, demandait M. Bossuet, quelle issue, quelle ressource? Alors M. Duguet dit : Monseigneur, il nous faut un nouveau peuple. Et tout de suite il développa le plan des Ecritures conformément au chapitre XI[e] de l'Epître de Saint-Paul aux Romains. M. Bossuet fut ravi des ouvertures si importantes que lui donnait M. Duguet et il en fit usage dans son *Discours sur l'Histoire universelle.* »

Ces deux exemples prouvent assez clairement que d'excellents esprits se sont intéressés à la connaissance des sources du *Discours*, sans tomber d'accord. S'il est vrai qu'une influence ait guidé Bossuet, ne serait-il pas possible de la trouver ailleurs que dans ces relations passagères et d'en découvrir l'auteur en Saint Augustin, par exemple, à qui Bossuet était attaché de longue date par une fréquentation constante et par une réelle parenté d'esprit ?

Il est une autre façon de résoudre cette question de sources : c'est de nier qu'elle se puise poser. Telle est l'attitude prise par M. Lanson dans son étude sur Bossuet (p. 290) : « L'idée de l'*Histoire universelle*, dit-il, n'était pas seulement dans Pascal, elle était partout depuis les premiers temps de l'Eglise ; elle était dans Saint Augustin, dans Paul Orose, dans Salvien ; elle était même dans ce déclamateur de Balzac. La difficulté n'était pas de la concevoir, c'était de l'exécuter ; car il y fallait une science, une puissance d'esprit, une logique, une habileté incroyables. Il suffit d'être chrétien pour regarder les choses humaines de ce point de vue ; mais il fallait être Bossuet pour bâtir sur cette idée un tel ouvrage ».

Est-il bien sûr que cette idée générale du *Discours* soit si simple et si banale ? Et ne convient-il pas de faire quelques distinctions entre les auteurs qui ont eu l'occasion de l'exprimer ?

En tout cas l'étude des sources du *Discours* nous apportera sur ce point des précisions. Elle présente encore, par ailleurs, de considérables avantages.

Elle doit avant tout nous éclairer sur la genèse des idées de Bossuet ; elle nous révèle les matériaux qu'il a utilisés, et, comme nous connaissons d'autre part les étapes et le résultat de cette élaboration, — de cette collaboration, pourrait-on dire, — nous assistons à la transformation progressive des matériaux primitifs, nous saisissons sur le vif le travail d'un grand esprit, nous pénétrons ses habitudes de pensée et toute son histoire intellectuelle. Il est impossible de n'y pas voir le plus haut intérêt.

C'est en même temps une étude des méthodes de Bossuet. Il est de mode aujourd'hui d'affirmer le modernisme de ses procédés historiques ; les fortes recherches

de M. Rébelliau sur l'*Histoire des Variations* ont présenté Bossuet comme un érudit consciencieux, avide de documents de première main et précis dans ses citations. N'aurons-nous pas ici l'occasion de vérifier et peut-être d'étendre ces assertions? Nous serons nécessairement amenés à déterminer la portée des citations, par exemple; ainsi nous sera-t-il permis de mieux connaître l'historien, qui, chez Bossuet, double constamment le théologien.

Quant à Saint Augustin, l'histoire de son œuvre doit certainement gagner à cette étude. La parfaite connaissance d'une œuvre ne se limite pas à la connaissance intrinsèque; il ne suffit pas d'en comprendre le sens exact, d'en voir nettement tous les éléments; il faut savoir encore quelle en est la valeur historique, c'est-à-dire la puissance de rayonnement. On connaît mal un outil, si l'on ignore quelqu'un de ses usages. De même, l'importance d'une idée ne se mesure pas seulement à la qualité que lui attribue notre jugement personnel; elle dépend surtout de la somme d'intérêt qu'ont trouvée en elle tous ceux qui l'ont reprise et remaniée.

Il apparaît donc que l'étude des sources profite à l'histoire individuelle des œuvres, qu'elle nous met à même de juger avec plus de précision l'œuvre-source et l'œuvre-dérivée, partant leurs auteurs. Mais il est tout aussi certain qu'elle profite à l'histoire générale des idées. Elle seule en effet nous autorise à marquer les liaisons, à tracer les grands courants d'opinion qui donnent à l'histoire sa continuité et son plus réel intérêt.

Ces quelques remarques, nous aurions pu les faire à propos des moindres ouvrages de Bossuet. L'étude des sources, quelle que soit l'œuvre étudiée, est toujours nécessaire, mais elle prend une rare importance, dès

qu'elle s'applique au *Discours sur l'Histoire universelle.* C'est que le *Discours* est peut-être l'œuvre la plus vigoureuse de Bossuet, dont le rôle domine l'histoire d'un grand siècle. On peut dire que le *Discours* est au centre même de l'œuvre de Bossuet. On trouverait dans tous ses autres ouvrages des parties qui annoncent ou rappellent celui-là. La vie même de Bossuet, sa vie singulièrement active et toute tendue à l'utilité de l'Eglise, est étroitement liée au *Discours* par des similitudes d'intentions.

La vie et l'œuvre de Bossuet ont, en effet, pour but essentiel, la conservation, l'achèvement ou la réparation de l'unité de l'Eglise. Le théologien qui voulut convertir les Juifs de Metz, assouplir le dogme pour ramener les protestants à la foi catholique, le persévérant diplomate qui, pour éviter un schisme, s'interposa entre ultramontains et gallicans, ne devait pas écrire une ligne où ne perçât la passion de l'unité. Il a vécu pour convertir, et le *Discours sur l'Histoire universelle* est un épisode de cet apostolat. Il naît sans doute sous la double apparence d'un manuel pédagogique et d'une dissertation historique; il est, en réalité, — et nous en possédons maint témoignage (1), — un plaidoyer destiné à convaincre les libertins, et celui de ses plaidoyers en qui Bossuet plaçait

(1) Cf. par exemple : Ledieu, *Journal*, II, p. 36 et sq. : « Le samedi 15 de mai, à Versailles (1701), M. l'abbé Bossuet fit tomber l'entretien sur les libertins qui disaient (il en citoit un en particulier) : « Moi je ne puis croire, il n'est pas en mon pouvoir de croire aucun mystère ». — « Il ne s'agit pas, dit M. de Meaux, de prouver les mystères à ces sortes d'esprits, pour les leur faire croire; il faut les y amener de plus loin par les considérations qui établissent la suite de la religion : *c'est le dessein du Discours sur l'histoire universelle*; ils ne peuvent nier un Moïse; or, ce Moïse fait cette menace de la part de Dieu : « Si vous voyez mourir cet homme, etc. ». — Cf. de même, Ledieu, *Mémoires*, p. 207 et 208 : « Dans la même année (1700), il se fit une troisième édition in-12 de son *Discours sur l'histoire universelle*, qu'il avoit revue et où il a fait quelques additions, en fortifiant principalement la preuve de l'inspiration des livres sacrés *contre les libertins*, ce qui est la fin principale et le bel endroit de cet ouvrage, comme il l'a souvent dit ».

sa plus grande confiance. Il fait partie intégrante des occupations ordinaires de Bossuet : s'il a pris cette forme spécialement historique, c'est que le génie abondant de son auteur voulait employer, en vue d'une fin unique, les moyens les plus variés.

Or, l'argument qui dans cette lutte pour l'orthodoxie semble le plus fort à Bossuet, c'est l'existence et l'action permanente de la Providence. Aussi en fait-il la trame de toute son œuvre. Cette idée de Providence, elle est la raison de sa confiance robuste et sereine, de son optimisme, elle inspire tous ses moyens de controverse, et, pour ne citer que les exemples les plus accusés, elle est le fond du *Sermon sur la bonté et la rigueur de Dieu*, du 2e sermon *pour la vêture d'une nouvelle catholique*, du sermon *sur la divinité de Jésus-Christ*, du *Panégyrique de Saint-André;* elle se rencontre à tout instant dans la *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, dans *l'Exposition de la Foi catholique*, dans les *Conférences avec Claude*, dans *l'Histoire des Variations*. Eparse dans tous ces ouvrages et mûrie en Bossuet par l'âge et l'expérience, la théorie de la Providence, pour prendre toute sa force, a besoin d'être rassemblée, prouvée avec méthode, et, pour ainsi dire, rigoureusement codifiée : et telle est la véritable origine du *Discours sur l'Histoire universelle*. Pour qui a suivi les travaux de Bossuet depuis son entrée dans la vie active, le *Discours* apporte peu d'inédit sur la personnalité du grand homme ; il n'est, aux yeux de Bossuet, qu'un résumé d'idées dispersées, destiné à une nouvelle tentative de conversion.

N'est-il pas permis de conclure à l'importance exceptionnelle de cet ouvrage, si nettement représentatif de la vie et de l'œuvre de Bossuet, et ne voit-on pas que connaître les sources du *Discours* équivaut à déterminer les origines essentielles de l'œuvre entier de Bossuet ?

CHAPITRE PREMIER

LA PHILOSOPHIE RELIGIEUSE DU *DISCOURS*

Nous nous proposons de résumer ici la philosophie de Bossuet d'après le *Discours sur l'Histoire universelle*. Cette philosophie, d'aucuns l'appellent « philosophie de l'histoire », d'autres « synthèse historique » : nous l'appellerions plus volontiers « philosophie religieuse ». L'histoire n'est, en effet, pour Bossuet, que l'histoire de la religion ; les événements politiques ne sont jamais, nous le verrons, que des intermédiaires et comme l'accompagnement des événements religieux.

Cette philosophie est donc l'ensemble des principes qui président à la « suite de la religion ». En plusieurs endroits de son œuvre, Bossuet les a indiqués et rassemblés (1). Sans doute serons-nous obligés, pour plus de clarté, de les compléter par des remarques éparses dans le *Discours* et par des exemples ; mais nous n'aurons nul effort à faire pour donner à cette philosophie une allure rigoureusement logique. Nous sommes assurés de ne pas dépasser la pensée de notre auteur, qui a pris soin de l'exprimer autrement que par l'interprétation accidentelle de faits historiques et lui a donné une forme abstraite.

La seule liberté que nous nous permettrons sera de grou-

(1) Cf. partie II, ch. 1 et 31, puis partie III, ch. 2 et 8.

per ces principes sans conserver les titres originaux des divisions du *Discours*.

Bossuet divisa son ouvrage en trois parties :

1° Les *Epoques* ou *la suite des temps*. Nous laisserons naturellement de côté, dans le plan que nous allons donner, cette partie du *Discours* ; elle n'est qu'un résumé pragmatique de l'histoire universelle ; elle n'était destinée qu'à servir de répertoire chronologique au Dauphin, puis, quand le *Discours* parvint à plus d'ampleur, à l'intelligence des deux dernières parties, spécialement philosophiques.

3° La *Suite de la Religion*, c'est-à-dire la philosophie proprement religieuse ;

3° Les *Empires*, c'est-à-dire la philosophie de l'histoire politique, ou l'histoire politique considérée comme se développant en fonction de la religion.

Pour nous, sans nous départir du tout de cet ordre général du *Discours*, nous étudierons successivement :

1° Le principe de l'histoire, ou la théorie de la Providence ;

2° La fin de l'histoire, ou la théorie de la Cité de Dieu ;

3° Les voies divines, ou l'histoire humaine proprement dite et la théorie des « causes particulières ».

I. — Le principe de l'histoire : la Providence.

Les événements de la vie quotidienne se déroulent, en général, avec si peu de logique apparente, que le vulgaire en attribue la suite au hasard. L'histoire, c'est-à-dire la succession des événements, lui semble avant tout le lieu même de l'incohérence. Des criminels passent la vie la plus tranquille du monde, et des hommes vertueux meurent misérables. Outre que ce spectacle choque notre besoin de logique, il est bien fait pour nous éloigner de l'idée d'un Dieu juste et justicier.

Les théologiens catholiques répondront que ce monde est un lieu d'épreuves et que les récompenses et les punitions

sont réservées à nos âmes délivrées de leur enveloppe matérielle. Mais notre impatience se contente malaisément de cette promesse. Elle a besoin d'une preuve plus précise et plus prochaine de l'attention divine ; elle veut être sûre que dans ce monde imparfait, qu'il faut subir avant d'être admis dans le monde de la perfection, le hasard n'est pas seul maître. Il suit de là qu'un apôtre du catholicisme, comme Bossuet, passionné de conversions, se doit d'expliquer la suite des événements dans le monde où nous vivons, c'est-à-dire l'histoire, pour éveiller ou fortifier dans l'esprit des hommes l'idée d'un monde suprasensible et parfaitement juste.

Tel est le but du *Discours sur l'histoire universelle* (1). Joignons-y le désir de rendre sage et modeste le prince à qui fut dédié le *Discours*.

*
* *

Les dieux des autres religions se désintéressent des affaires humaines.

Ils s'en désintéressent parce qu'ils sont imparfaits, impuissants, ou bien n'interviennent dans la vie des hommes que pour la troubler inutilement et la corrompre (2).

A la vérité, ce ne sont pas des dieux, ce sont des « démons », des « mauvais esprits », des anges rebelles, dont Dieu se sert « pour éprouver la fidélité du genre humain » (3).

(1) Cf. *Discours*, Avant-propos, p. 263. « Vous admirerez la suite des conseils de Dieu dans les affaires de la religion : vous verrez aussi l'enchaînement des affaires humaines, et par là vous connaîtrez avec combien de réflexion et de prévoyance elles doivent être gouvernées ».

(2) II, 1, p. 368. « Le Dieu qu'ont toujours servi les Hébreux et les chrétiens n'a rien de commun avec les divinités pleines d'imperfection et même de vice, que le reste du monde adoroit ».

(3) II, 1, p. 373. « Dieu avoit fait au commencement ses anges. Esprits purs et séparés de toute matière... Une partie de ces anges se laissa séduire à l'amour-propre... Etrange effet du péché ! Ces esprits lumineux devinrent esprits de ténèbres : ils n'eurent plus de lumières qui ne se tournassent en ruses malicieuses. Une maligne envie prit en eux la place de la charité ;

De même, les systèmes imaginés par les philosophes ne parviennent nullement à expliquer l'origine et la durée du monde. Certains, les Pré-socratiques, ont cru voir dans la combinaison d'éléments comme l'eau, l'air, le feu, la terre, l'origine du monde, en dehors de toute intervention divine (1). D'autres, Aristote par exemple, n'ont conçu Dieu que comme un premier moteur, un ouvrier modelant une matière préexistante (2). D'autres encore, les Stoïciens, font de Dieu l'âme du monde, et de notre âme, une portion de la nature divine (3).

Comme les dieux vicieux du polythéisme vulgaire, ces dieux des philosophes sont incapables d'intervenir utilement dans le sort des hommes.

Au contraire, le Dieu des chrétiens est parfait et tout-puissant (4). Lui seul a créé et ordonné la matière, sans nul effort, par l'effet de sa parole, c'est-à-dire de sa raison.

leur grandeur naturelle ne fut plus qu'orgueil; leur félicité fut changée en la triste consolation de se faire des compagnons de misère et leurs bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes... Les créatures spirituelles avaient, comme Dieu même, des moyens sensibles pour communiquer avec l'homme qui leur étoit semblable dans sa partie principale. Les mauvais esprits, dont Dieu voulait se servir pour éprouver la fidélité du genre humain, n'avaient pas perdu le moyen d'entretenir ce commerce avec notre nature, non plus qu'un certain empire qui lui avait été donné d'abord sur la créature corporelle ».

(1) II, 1, p. 369. « Les peuples et les philosophes qui ont cru que la terre, mêlée avec l'eau, et aidée, si vous le voulez, de la chaleur du soleil, avait produit d'elle-même par sa propre fécondité les plantes et les animaux, se sont grossièrement trompés. L'Ecriture nous a fait entendre que les éléments sont stériles, si la parole de Dieu ne les rend féconds ».

(2) II, 1, p. 368. « Il (Dieu) est infiniment au-dessus de la cause première, et de ce premier moteur que les philosophes ont connu, sans toutefois l'adorer. Ceux d'entre eux qui ont été le plus loin nous ont proposé un Dieu qui, trouvant une matière éternelle et existante par elle-même aussi bien que lui, l'a mise en œuvre et l'a façonnée comme un artisan vulgaire, contraint dans son ouvrage par cette matière et par ses dispositions qu'il n'a pas faites ».

(3) II, 1, p. 372-3. « Ne croyons pas que notre âme soit une portion de la nature divine, comme l'ont rêvé quelques philosophes. Dieu n'est pas un tout qui se partage ».

(4) II, 1, p. 370. « En Dieu seul réside la fécondité et la puissance absolue. Heureux, sage, tout-puissant, seul suffisant à lui-même, il agit sans nécessité

En outre, il est souverainement juste (1), et son action est suivie, parfaitement cohérente, bien qu'aux faibles regards des hommes cette logique échappe quelquefois (2).

Dès lors, rien dans le monde n'est possible sans l'assentiment divin ; tout est soumis aux lois de la Providence. L'idée de hasard disparaît ; elle n'est plus qu'une excuse commode pour notre ignorance (3).

L'action de la Providence apparaît surtout dans les affaires humaines, dans l'histoire. C'est que Dieu réserve aux hommes une attention toute particulière (4). Il les a créés à son image ; et, bien qu'il dirige immédiatement le reste du monde, il veille avec plus de goût et de soin aux destinées de l'humanité.

Ainsi, l'histoire nous apparaît ordinairement comme une somme d'événements imparfaitement liés : pour la logique, pour la morale, pour le bien de la religion, il importe

comme il agit sans besoin; jamais contraint ni embarrassé par sa matière dont il fait ce qu'il veut, parce qu'il lui a donné par sa seule volonté le fond de son être... » II, 1, p. 381. « Sa volonté est le seul lien qui entretient l'ordre du monde... » III, 8, p. 653. « Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain ». Cf. de même : II, 1, p. 367 : II, 1, p. 369 : III, 8, p. 654 ; II, 1, p. 308-9.

(1) II, 1, p. 368. « Notre Dieu est un, infini, parfait, seul digne de venger les crimes et de couronner la vertu parce qu'il est seul la sainteté même ». Cf. de même la note suivante.

(2) II, 1, p. 368-9. « Voilà les commencements du monde, tels... enfin que nous apprenons, en les repassant dans notre esprit, à considérer l'univers et le genre humain toujours dans la main du créateur, tiré du néant par sa parole, conservé par sa bonté, gouverné par sa sagesse, puni par sa justice, délivré par sa miséricorde, et toujours assujetti à sa puissance ».

(3) III, 8, p. 654. « Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre ».

(4) II, 1, p. 372. « Cette attention particulière, qui paraît en Dieu quand il fait l'homme, nous montre qu'il a pour lui un égard particulier » ; p. 371. « La Trinité commence à se déclarer, en faisant la créature raisonnable dont les opérations intellectuelles sont une image imparfaite de ces éternelles opérations par lesquelles Dieu est fécond en lui-même ».

d'éclairer et d'ordonner ce chaos, partant, de trouver la loi générale qui domine les événements : cette loi, c'est l'action permanente de la Providence.

II. — La fin de l'histoire : la Cité de Dieu.

Dieu veut avant tout le bonheur de ses enfants. Il leur promet des récompenses éternelles, et l'œuvre essentielle du Messie a été, suivant la parole même de Bossuet, de « poser pour fondement de la religion la foi de la vie future » (II, 19, p. 460). Les « enfants de Dieu », c'est-à-dire ceux d'entre les hommes dont la vie aura été conforme aux ordres divins, jouiront d'une éternité bienheureuse, dont Bossuet décrit magnifiquement les délices (1).

Il est naturel qu'en vue d'un tel bonheur les hommes se soumettent à certaines obligations. « Avec de si nouvelles récompenses, il fallait que Jésus-Christ proposât aussi de nouvelles idées de vertu, des pratiques plus parfaites et plus épurées » (II, 19, p. 460). Et Jésus-Christ s'est donné pour tâche de préciser ces devoirs nouveaux, dont l'observance parfaite aurait pour résultat de transformer de fond en comble nos habitudes sociales (2).

(1) II, 19, p. 460. « La vie bienheureuse est d'être avec lui (Jésus-Christ) dans la gloire de Dieu son Père : la vie bienheureuse est de voir la gloire qu'il a dans le sein du Père dès l'origine du monde ; la vie bienheureuse est que Jésus-Christ soit en nous comme dans ses membres, et que l'amour éternel que le Père a pour son fils s'étendant sur nous, il nous comble des mêmes dons : la vie bienheureuse, en un mot, est de connaître le seul vrai Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé ; mais le connaître de cette manière qui s'appelle la claire vue, la vue face à face et à découvert, la vue qui réforme en nous et y achève l'image de Dieu, selon ce que dit saint Jean, « que nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est ». Cette vue sera suivie d'un amour immense, d'une joie inexplicable et d'un triomphe sans fin. Un Alleluia éternel et un Amen éternel, dont on entend retentir la céleste Jérusalem, font voir toutes les misères bannies et tous les désirs satisfaits; il n'y a plus qu'à louer la bonté divine ».

(2) II, 19, p. 460. « La fin de la religion, l'âme des vertus et l'abrégé de la loi, c'est la charité. Mais jusqu'à Jésus-Christ, on peut dire que la perfection et

Mais comment assurer la connaissance universelle de ces devoirs et de ces récompenses, c'est-à-dire en somme le bonheur de l'humanité tout entière? Ici apparaît le but essentiel de la Providence et l'aboutissement de l'histoire : l'extension et la conservation de la religion jusqu'à la fin des siècles, c'est-à-dire jusqu'au Jugement dernier, jusqu'au jour de la substitution définitive de la cité céleste à la cité terrestre (1).

La religion, à jamais inaltérable, gagne tous les jours des

les effets de cette vertu n'étaient pas entièrement connus. C'est Jésus-Christ proprement qui nous apprend à nous contenter de Dieu seul. Pour établir le règne de la charité et nous en découvrir tous les devoirs, il nous propose l'amour de Dieu, jusqu'à nous haïr nous-mêmes et persécuter sans relâche le principe de la corruption que nous avons tous dans le cœur. Il nous propose l'amour du prochain, jusqu'à étendre sur tous les hommes cette inclination bienfaisante sans en excepter nos persécuteurs ; il nous propose la modération des désirs sensuels, jusqu'à retrancher tout à fait nos propres membres, c'est-à-dire ce qui tient le plus vivement et le plus intimement à notre cœur ; il nous propose la soumission aux ordres de Dieu, jusqu'à nous réjouir des souffrances qu'il nous envoie ; il nous propose l'humilité jusqu'à aimer les opprobres pour la gloire de Dieu, et à croire que nulle injure ne nous peut mettre si bas devant les hommes, que nous ne soyons encore plus bas devant Dieu par nos péchés. Sur ce fondement de la charité, il perfectionne tous les états de la vie humaine. C'est par là que le mariage est réduit à sa forme primitive : l'amour conjugal n'est plus partagé ; une si sainte société n'a plus de fin que celle de la vie ; et les enfans ne voient plus chasser leur mère pour mettre à sa place une marâtre. Le célibat est montré comme une imitation de la vie des anges, uniquement occupée de Dieu et des chastes délices de son amour. Les supérieurs apprennent qu'ils sont serviteurs des autres et dévoués à leur bien ; les inférieurs reconnaissent l'ordre de Dieu dans les puissances légitimes, lors même qu'elles abusent de leur autorité..... A ces préceptes, il joint des conseils de perfection éminente : renoncer à tout plaisir ; vivre dans le corps comme si on étoit sans corps ; quitter tout, donner tout aux pauvres.... mais la loi la plus propre à l'Évangile est celle de porter sa croix. La croix est la vraie épreuve de la foi, le vrai fondement de l'espérance, le parfait épurement de la charité, en un mot, le chemin du ciel. »

(1) III, 8, p. 656. « Je n'ai plus rien à vous dire sur la première partie de l'histoire universelle. Vous en découvrez tous les secrets, et il ne tiendra plus qu'à vous d'y remarquer toute la suite de la religion et celle des grands empires jusqu'à Charlemagne. Pendant que vous les verrez tomber presque tous d'eux-mêmes, et que vous verrez la religion se soutenir par sa propre force, vous connaîtrez aisément quelle est la solide grandeur ».

fidèles ; des crises les plus terribles elle sort plus forte et plus assurée de sa durée (1).

Son rôle est de préparer ici-bas la cité céleste, de rassembler les membres futurs de cette cité et de les rendre dignes de leur bonheur prochain (2).

Le terme de l'histoire, c'est donc, au seuil de la Cité céleste, une société théocratique, dont l'organisation et la vie ont pour principe la loi divine (3).

III. — Les « voies divines » : les « causes particulières » dans l'histoire.

C'est la Providence qui gouverne le monde et conduit les événements vers un but nettement déterminé.

(1) II, 31, p. 566. « Voici en faveur de ceux qui n'ont pas vécu dans ces temps, un miracle toujours subsistant, qui confirme la vérité de tous les autres ; c'est la suite de la religion toujours victorieuse des erreurs qui ont essayé de la détruire ». II, 31, p. 567. « Les rebelles qui s'opposent aux desseins de Dieu font éclater la puissance par laquelle, indépendamment de toute autre chose, il accomplit les promesses qu'il a faites à son église ».

(2) II, 31, p. 568. « Dieu qui s'est montré si fidèle en accomplissant ce qui regarde le siècle présent, ne le sera pas moins à accomplir ce qui regarde le siècle futur, dont tout ce que nous voyons n'est qu'une préparation ; et l'Église sera sur la terre toujours immuable et invincible, jusqu'à ce que ses enfans étant ramassés, elle soit tout entière transportée au ciel, qui est son séjour véritable ».

(3) II, 9, p. 366. « Le temps où les fidèles mieux instruits ne doivent plus vivre que par la foi, rattachés aux biens éternels, et souffrant, dans l'espérance de les posséder, tous les maux qui peuvent exercer leur patience. » II, 9, p. 425. « On voit naître enfin sur la fin, et comme dans le sein de ces monarchies, le règne du Fils de l'Homme. A ce nom vous reconnoissez Jésus-Christ, mais ce règne du Fils de l'Homme est encore appelé le règne des saints du Très-Haut. Tous les peuples sont soumis à ce grand et pacifique royaume : l'éternité lui est promise, et il doit être le seul dont la puissance ne passera pas à un autre empire. » II, 31, p. 569. « Considérez seulement le temps où vous vivez, et de quel père Dieu vous a fait naître. Un roi si grand en tout se distingue plus par sa foi que par ses autres admirables qualités... c'est ce roi marqué par Salomon, qui dissipe tout le mal par ses regards... se voyant élevé par la main de Dieu à une puissance que rien ne peut égaler dans l'univers, il n'en connaît point de plus bel usage que de la faire servir à guérir les plaies de l'Église. »

Il suit de là que Dieu sait, de toute éternité, le caractère et la date des événements. La toute-puissance et l'intervention constante de Dieu dans les affaires humaines supposent la prescience divine (1).

Quant aux instruments de l'œuvre providentielle, ce sont des hommes spécialement choisis pour chaque partie de l'œuvre divine. L'orgueil des rois de France utilisa cette idée dans la fameuse formule : *Gesta Dei per Francos* (2).

Certains peuples sont désignés par Dieu pour être ses ouvriers sur la terre : par exemple, le peuple juif, qui est par excellence le peuple de Dieu, — par exemple encore, mais pour un temps beaucoup plus restreint, le peuple romain, — en général tous les peuples qui successivement ont régné sur les autres (3).

Au sein même de ces peuples, certains hommes, — les

(1) III, 1, p. 574. « Dieu ne déclare pas tous les jours ses volontés par ses prophètes touchant les rois et les monarchies qu'il élève ou qu'il détruit. Mais l'ayant fait tant de fois dans ces grands empires dont nous venons de parler, il montre par ces exemples fameux ce qu'il fait dans tous les autres ; et il apprend aux rois ces deux vérités fondamentales : premièrement, que c'est lui qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement, qu'il sait les faire servir dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolus aux desseins qu'il a sur son peuple. »

(2) III, 8, p. 655. « ... ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus..... Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de tout ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils. »

(3) II, 1, p. 366. « On ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu, que de s'être premièrement choisi un peuple qui fût un exemple palpable de son éternelle providence ; un peuple dont la bonne ou la mauvaise fortune dépendît de la piété, et dont l'état rendît témoignage à la sagesse et à la justice de celui qui le gouvernait. C'est par où Dieu a commencé et c'est ce qu'il a fait voir dans le peuple juif. » III, 1, p. 573. « Les jugemens de Dieu sur le plus grand de tous les empires de ce monde, c'est-à-dire sur l'empire romain, ne nous ont pas été cachés... Rome a senti la main de Dieu, et a été comme les autres un exemple de sa justice, mais son sort étoit plus heureux que celui des autres villes. Purgée par ses désastres des restes de l'idolâtrie, elle ne subsiste plus que par le christianisme qu'elle annonce à tout l'univers. » III, 1, p. 574. « Tous les grands empires que nous avons vus sur la terre ont concouru par divers moyens au bien de la religion et à la gloire de Dieu, comme Dieu même l'a déclaré par ses prophètes. »

« grands hommes », selon la propre expression de Bossuet, — sont choisis par Dieu pour guider leurs contemporains dans les voies providentielles : par exemple Moïse, Charlemagne, etc. Dans la première partie du « Discours », les « Époques ou la Suite des Temps », chaque Époque porte le nom du grand homme qui a déterminé ses caractères : Adam ou la Création, Noé ou le Déluge,... Scipion ou Carthage vaincue,... Constantin ou la paix de l'Église, etc... (1).

De tels principes, — prescience divine, élection divine des grands peuples et des grands hommes, — semblent à tout esprit logique en complète contradiction avec le dogme du libre-arbitre, qu'on trouve à la base du catholicisme. Mais, pour Bossuet, la liberté humaine subsiste dans cette conception de l'histoire.

Comment résoudre cette antinomie? — Nous savons par ailleurs que Bossuet ne le tente pas; il se contente de nier qu'elle existe et de mettre, en regard de la sagesse infinie de Dieu, la courte vue de notre entendement. Les peuples et les hommes choisis de Dieu restent responsables de leurs actes.

Au reste, l'intervention divine ne se manifeste directement que dans l'élection, et, même ici, il semble que la liberté et la responsabilité humaines soient respectées. En effet, les élus sont des peuples et des hommes qui, dès avant l'élection, se sont signalés par leur force et leurs vertus. Ils ont, en somme, mérité le choix de Dieu : par exemple, le peuple romain, qui, de tous les peuples de son temps, est seul resté longuement attaché à des vertus comme la sobriété, la fidélité conjugale, l'endurance (2); par exemple

(1) III, 2, p. 576. « ... le génie des peuples et celui des grands hommes qui les ont conduits. » II, 4, p. 419. « Voyons en la personne de ce roi impie (Nabuchodonosor) et ensemble victorieux, ce que c'est que les conquérans. Ils ne sont pour la plupart que des instrumens de la vengeance divine. Dieu exerce par eux sa justice, et puis il l'excerce sur eux-mêmes. »

(2) III, 6, p. 616. « De tous les peuples du monde le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, a été le peuple romain. »

encore, Abraham et Noé, qui, dans un siècle corrompu, sont demeurés fidèles aux traditions patriarcales.

Ainsi, le choix de Dieu n'est pas arbitraire; il ne fait que favoriser la vertu et reste éminemment moral. Les grands hommes dominent leur temps à la fois par la gloire de l'élection divine et la force de leurs vertus.

Les causes superficielles des événements, les motifs de guerre ou d'alliance, les raisons de grandeur ou de décadence demeurent donc les mêmes — au moins en apparence — que dans une histoire indépendante de l'idée de Providence. Deux peuples se battent parce que l'un est jaloux de l'autre; d'autres périssent parce que l'orgueil et le profit de leurs victoires ont corrompu leurs mœurs (1).

Dieu n'use du miracle, c'est-à-dire ne soustrait le cours des événements à l'empire des lois naturelles, que dans des cas très rares, — quand les peuples qu'il a choisis ont gravement compromis son œuvre ou quand il est nécessaire de frapper l'imagination des hommes. Il est vrai que souvent, par le choix d'un homme ou d'un peuple, par le ton qu'il donne à certains événements, Dieu manifeste ses intentions. Mais pour le vulgaire, que Dieu n'a pas mis directement dans le secret de sa politique, la vie de tous les jours demeure ce qu'elle est en apparence : un mélange de hasard et de psychologie (2).

En somme, dans l'histoire telle que l'a conçue Bossuet, subsistent la préparation des esprits aux événements et ce que l'on appelle aujourd'hui l'évolution d'un peuple ou d'une institution (3).

(1) Cf. par exemple : I, 8, p. 309. « Ils (les Romains) entrèrent en jalousie contre les Carthaginois trop puissans dans leur voisinage par les conquêtes qu'ils faisoient dans la Sicile. »

(2) Cf. II, 1, p. 382. « L'histoire du peuple de Dieu... nous donne... l'idée véritable de l'empire suprême de Dieu maître tout-puissant de ses créatures, soit pour les tenir sujettes aux lois générales qu'il a établies, soit pour leur en donner d'autres quand il juge qu'il est nécessaire de réveiller par quelque coup surprenant le genre humain endormi. »

Cf. de même : III, 2, p. 516. « ... à la réserve de certains coups extraordinaires où Dieu vouloit que sa main parût toute seule... »

(3) III, 2, p. 575-6. « ... Ce même Dieu qui a fait l'enchaînement de l'univers

Rien d'exceptionnel n'avertit l'homme de l'intervention divine ; toutes les apparences lui rappellent qu'il est pleinement libre; seuls la conscience qu'il a de la puissance divine, son désir de plaire à son créateur peuvent lui faire apercevoir le rôle constant de la Providence dans les affaires humaines.

Or, les motifs qui provoquent l'adhésion de la volonté libre des hommes sont généralement la recherche des biens et la crainte des maux. Avec les temps et les pays, ces biens et ces maux changent d'espèces, mais ils ont toujours la même part dans les résolutions humaines.

De ces biens et de ces maux, c'est Dieu qui dispose souverainement ; il s'en sert pour récompenser ou punir les hommes; c'est, on le voit, une façon détournée de diriger leurs décisions dans le sens qui lui plaît (1). Ainsi, dès cette vie, Dieu fait régner la justice ; sans doute, nous n'en apercevons pas toujours les effets; mais c'est que Dieu se sert souvent de moyens qui nous échappent ; c'est surtout qu'ayant pour lui l'éternité, il n'est pas obligé de précipiter l'exécution de ses jugements. D'autre part, selon la nature de ces biens, selon qu'ils sont temporels ou spirituels, par exemple, les hommes qui les désirent sont plus ou moins vertueux (2).

qui, tout-puissant par lui-même, a voulu, pour établir l'ordre, que les parties d'un si grand tout dépendissent les unes des autres, ce même Dieu a voulu aussi que le cours des choses humaines eût sa suite et ses proportions : je veux dire que les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés; et qu'à la réserve de certains coups extraordinaires où Dieu vouloit que sa main parût toute seule, il n'est point arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédens. »

(1) II, 4, p. 114. « Il (Dieu) fait un nouveau pacte avec David, et s'oblige de le protéger lui et les rois ses descendans, s'ils marchent dans les principes qu'il leur a donnés par Moïse, sinon il leur dénonce de rigoureux châtimens ».

(2) II, 1, p. 366. « Dans ceux (les siècles) où les hommes, encore infirmes et grossiers, ont eu besoin d'être soutenus par des récompenses et des châtiments temporels, et dans ceux où les fidèles mieux instruits ne doivent plus vivre que par la foi, attachés aux biens éternels et souffrant dans l'espérance de les posséder tous les maux qui peuvent exercer leur patience ».

L'homme vraiment vertueux se détache des choses d'ici-bas, n'ordonne sa vie qu'en vue des récompenses spirituelles. C'est à cet état de sagesse que doit parvenir l'humanité ; mais, comme il faut ménager les transitions, accoutumer l'homme à cet état par une prudente progression, Dieu ne modifie que lentement la nature des récompenses, partant, les désirs des hommes.

Ainsi apparaît dans l'histoire l'idée de progrès. L'histoire n'est pas un perpétuel retour des mêmes types d'événements, un cercle vicieux ; elle marque vraiment une évolution constante vers un état de perfection morale et de bonheur qui prépare l'humanité à la vie absolument heureuse et sage de l'éternité.

CHAPITRE II

LES CONCORDANCES ENTRE LE *DE CIVITATE DEI* ET LE *DISCOURS*

Nous nous proposons de reprendre ici les passages du *Discours* qui nous ont servi à établir la philosophie religieuse de Bossuet, et de chercher, dans le *De Civitate Dei*, des passages dont les idées correspondent exactement à celles de Bossuet.

I. Le principe de l'histoire : la providence.

L'Imperfection des dieux païens.

Discours, II, 1, p. 368. (Les dieux sont imparfaits et même vicieux. Dieu n'a rien de commun avec eux).

De Civ. Dei, IV, 27.

> Repudietur strepitus innumerabilium daemoniorum; illi non sufficiat hic Deus, cui non sufficit munus ejus (felicitas). Illi, inquam, non sufficiat ad colendum Deus dator felicitatis, cui non sufficit ad accipiendum ipsa felicitas. Cui autem sufficit (non enim habet homo quid amplius optare debeat), serviat uni Deo datori felicitatis. Non est ipse, quem nominant Jovem. Nam

si eum datorem felicitatis agnoscerent, non utique alium, vel aliam, a quâ daretur felicitas, nomine ipsius felicitatis inquirerent, neque ipsum Jovem cum tantis injuriis colendum putarent. Iste alienarum dicitur adulter uxorum, iste pueri pulchri impudicus amator et raptor.

Discours, II, 1, p. 273. (Les dieux sont des démons).

De Civ. Dei, XXII, 1.

Ipse est enim (Deus)........., qui liberum arbitrium eidem intellectuali naturae tribuit tale, ut, si vellet, desereret Deum, beatitudinem scilicet suam, continuo miseria secutura : qui cum praesciret angelos quosdam per elationem, qua ipsi sibi ad beatam vitam sufficere vellent, tanti boni desertores futuros, non eis ademit hanc potestatem, potentius et melius esse judicans etiam de malis bene facere, quam mala esse non sinere.

Ibid., IX, 22.

Daemones....... non aeternas temporum causas et quodam modo cardinales in Dei sapientiâ contemplantur, sed quorumdam signorum nobis occultorum majore experientia multo plura quam homines futura prospiciunt. Dispositiones quoque suas aliquando praenuntiant.

Ibid., IX, 18.

Falsi illi fallacesque daemones, qui, cum per spiritus immunditiam miseri ac maligni multis effectibus clareant, per corporalium tamen locorum intervalla et per aeriorum corporum levitatem a provectu animorum nos avocare atque avertere moliuntur, non viam praebent ad Deum, sed, ne via teneatur, impediunt. Quando quidem et in ipsa corporali (quae falsissima est et plenissima erroris, qua non iter agit justitia ; quoniam non per corporalem altitudinem, sed per spiritalem, hoc est incorporalem, similitudinem ad Deum debemus ascendere) in ipsa tamen via corporali, quam daemo-

num amici per elementorum gradus ordinant inter aetherios deos et terrenos homines aeriis daemonibus mediis constitutis.

L'Insuffisance des systèmes philosophiques.

Discours, II, 1, pp. 359, 368, 372.

De Civ. Dei, VIII, 5. Hi (Thales, Anaximenes, Epicurus) et ceteri similes eorum id solum cogitare potuerunt, quod cum eis corda eorum obstricta carnis sensibus fabulata sunt. In se quippe habebant quod non videbant, et apud se imaginabantur quod foris viderant, etiam quando non videbant, sed tantum modo cogitabant.

Ibid., XIII, 10. (Quae sit inter philosophicas artes religiosi excellentia Christiani).

La toute puissance du Dieu des chrétiens.

Discours, II, 1, pp. 368-370, 381; III, 8, pp. 653, 654.

De Civ. Dei, XII, 25. Cum enim alia sit species, quae adhibetur extrinsecus cuicumque materiae corporali sicut operantur homines figuli et fabri atque id genus opifices, qui etiam pingunt et effingunt formas similes corporibus animalium; alia vero, quae intrinsecus efficientes causas habet de secreto et occulto naturae viventis atque intellegentis arbitrio, quae non solum naturales corporum species, verum etiam ipsas animantium animas, dum non fit, facit : supra dicta illa species artificibus quibusque tribuatur; haec autem altera non nisi uni artifici creatori et conditori Deo, qui mundum ipsum et angelos sine ulla mundo et sine ullis angelis fecit. Qua enim vi divina et, ut ita dicam, effectiva, quae fieri nescit, sed facere, accepit speciem, cum mundus fieret, rotunditas coeli et rotunditas solis : eadem vi divina et effectiva, quae fieri nescit,

sed facere, accepit speciem rotunditas oculi et rotunditas pomi et ceterae figurae naturales, quas videmus in rebus quibusque nascentibus non extrinsecus adhiberi, sed intima creatoris potentia, qui dixit : Caelum et terram ego impleo; et cujus sapientia est, quae adtingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter.

Ibid. XI, 21. Si ergo quaerimus, quis fecerit : Deus est; si per quid fecerit : Dixit : fiat, et facta est; si quare fecerit : Quia bona est. Nec auctor est excellentior Deo, nec ars efficacior Dei verbo, nec causa melior quam ut bonum crearetur a Deo bono.

Ibid. V, 11. Deus... summus et verus cum Verbo suo et Spiritu sancto, quae tria unum sunt. Deus unus omnipotens, creator et factor omnis animae atque omnis corporis, cujus sunt participatione felices, quicumque sunt veritate, non vanitate felices, qui fecit hominem rationale animal ex anima et corpore, qui eum peccantem nec impunitum esse permisit nec sine misericordia dereliquit; qui bonis et malis essentiam etiam cum lapidibus, vitam seminalem etiam cum arboribus, vitam sensualem etiam cum pecoribus, vitam intellectualem cum solis angelis dedit; a quo est omnis modus, omnis species, omnis ordo; a quo est mensura, numerus, pondus; a quo est quidquid naturaliter est, cujuscumque generis est, cujuslibet aestimationis est; a quo sunt semina formarum, formae seminum, motus seminum atque formarum; qui dedit et carni originem, pulchritudinem, valetudinem, propagationis fecunditatem, membrorum dispositionem, salutem concordiae; qui et animae inrationali dedit memoriam, sensum, adpetitum, rationali autem insuper mentem, intellegentiam, voluntatem; qui non solum caelum et terram, nec solum angelum et hominem, sed nec exigui et contemptibilis animantis viscera nec avis pinnulam, nec herbae flosculum nec arboris folium sine suarum par-

tium convenientia et quodam veluti pace dereliquit : nullo modo est credendus regna hominum eorumque dominationes et servitutes a suae providentiae legibus alienas esse voluisse.

La parfaite justice de Dieu.

Discours, II, 1, p. 368-9.

De Civ. Dei, I, 8. Placuit... divinae providentiae praeparare in posterum bona justis, quibus non fruentur injusti, et mala impiis, quibus non excruciabuntur boni. Ista vero temporalia bona et mala utrisque voluit esse communia, ut nec bona cupidius adpetantur, quae mali quoque habere cernuntur; nec mala turpiter evitentur, quibus et boni plerumque adficiuntur.

Interest autem plurimum, qualis sit usus vel earum rerum, quae prosperae, vel earum, quae dicuntur adversae. Nam bonus temporalibus nec bonis extollitur, nec malis frangitur; malus autem ideo hujusce modi infelicitate punitur, quia felicitate corrumpitur. Ostendit tamen Deus saepe etiam in his distribuendis evidentius operationem suam. Nam si nunc omne peccatum manifesta plecteret poena, nihil ultimo judicio servari putaretur; rursus si nullum nunc peccatum puniret aperte divinitas, nulla esse providentia crederetur... Nam sicut sub uno igne aurum rutilat, palea fumat,... : ita una eademque vis inruens bonos probat, purificat, eliquat, malos damnat, vastat, exterminat.

« *Ne parlons plus de hasard ni de fortune* ».

Discours, III, 8, p. 654.

De Civ. Dei, V, 9... Nos enim eas causas, quae dicuntur fortuitae, unde etiam fortuna nomen accepit, non esse dicimus nullas, sed latentes, easque tribuimus vel Dei veri vel quorumlibet spirituum voluntati, ipsasque

naturales nequaquam ab illius voluntate sejungimus, qui est auctor omnis conditorque naturae... Ac per hoc colligitur non esse causas efficientes omnium quae fiunt, nisi voluntarias, illius naturae scilicet quae spiritus vitae est.... Spiritus ergo vitae, qui vivificat omnia creatorque est omnis corporis et omnis creati spiritus, ipse est Deus, spiritus utique non creatus. In ejus voluntate summa potestas est, quae creatorum spirituum bonas voluntates adjuvat, malas judicat, omnes ordinat, et quibusdam tribuit potestates, quibusdam non tribuit.

L' « attention particulière » de Dieu pour l'homme.

Discours, II, 1, p. 371-372.

De Civ. Dei. XII, 21. Cum animantes alias solitarias et quodam modo solivagas, id est, quae solitudinem magis adpetant, sicuti sunt aquilae, milvi, leones, lupi et quaecumque ita sunt, alias congreges instituerit, quae congregatae atque in gregibus malint vivere, ut sunt columbi, sturni, cervi, damulae et cetera hujus modi : utrumque tamen genus non ex singulis propagavit, sed plura simul jussit existere. Hominem vero, cujus naturam quodam modo mediam inter angelos bestiasque condebat, ut si Creatori suo tamquam vero domino subditus praeceptum ejus pia obœdientia custodiret, in consortium transiret angelicum, sine morte media beatam immortalitatem absque ullo termino consecutus; si autem Dominum Deum suum libera voluntate superbe atque inobœdienter usus offenderet, morti addictus bestialiter viveret, libidinis servus aeternoque post mortem supplicio destinatus, unum ac singulum creavit, non utique solum sine humana societate deserendum, sed ut eo modo vehementius ei commendaretur ipsius societatis unitas vinculumque concordiae, si non tantum inter se naturae similitudine, verum etiam cognationis affectu homines necterentur.

Ibid. XII, 23.

Fecit... Deus hominem ad imaginem suam. Talem quippe illi animam creavit, qua per rationem atque intellegentiam omnibus esset praestantior animalibus terrestribus et natabilibus et volatilibus, quae mentem hujus modi non haberent.

Ibid. XI, 26.

Et nos quidem in nobis, tametsi non aequalem, immo valde longeque distantem, neque coaeternam et, quo brevius totum dicitur, non ejusdem substantiae, cujus Deus est, tamen qua Deo nihil sit in rebus ab eo factis natura propinquius, imaginem Dei, hoc est illius summae trinitatis, agnoscimus, adhuc reformatione perficiendam ut sit etiam similitudine proxima.

II. La fin de l'histoire : la Cité de Dieu.

L'éternité bienheureuse.

Discours, II, 19, p. 460.

De Civ. Dei, XXII, 30. Quanta erit illa felicitas, ubi nullum erit malum, nullum latebit bonum, vocabitur Dei laudibus, qui erit omnia in omnibus! Nam quid aliud agatur, ubi neque ulla desidia cessabitur, neque ulla indigentia laborabitur, nescio. Admoneor etiam sancto cantico, ubi lego vel audio : Beati qui habitant in domo tua, in saecula saeculorum laudabunt te. Omnia membra et viscera incorruptibilis corporis, quae nunc videmus per usus necessitatis varios distributa, quoniam tunc non erit ipsa necessitas, sed plena, certa, secura, sempiterna felicitas, proficient in laudibus Dei. Omnes quippe illi, de quibus jam sum locutus, qui nunc latent, harmoniae corporalis numeri non latebunt, intrinsecus et extrinsecus per corporis cuncta dispositi, et cum cete-

ris rebus, quae ibi magnae atque mirabiles videbuntur, rationales mentes in tanti artificis laudem rationabilis pulchritudinis delectatione succendent... Vera ibi gloria erit, ubi laudentis nec errore quisquam nec adulatione laudabitur; verus honor, qui nulli negabitur digno, nulli deferetur indigno; sed nec ad eum ambiet ullus indignus, ubi nullus permittetur esse nisi dignus; vera pax, ubi nihil adversi nec a se ipso nec ab alio quisquam patietur. Praemium virtutis erit ipse, qui virtutem dedit eique se ipsum, quo melius et majus nihil possit esse, promisit. Quid est enim aliud quod per prophetam dixit : *Ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi plebs*, nisi : « Ergo ero unde satientur, ergo ero quaecumque ab hominibus honeste desiderantur, et vita et salus et victus et copia et gloria et honor et pax et omnia bona? » Sic enim et illud recto intellegitur, quod ait apostolus : *Ut sit Deus omnia in omnibus.* Ipse finis erit desideriorum nostrorum, qui sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatigatione laudabitur. Hoc munus, hic affectus, hic actus profecto erit omnibus, sicut ipsa vita aeterna, communis.

La condition de cette éternité : les vertus chrétiennes.

Discours, II, 19, p. 460.

De Civ. Dei, II, 19. Cujus (religionis christianae) praecepta de justis probisque moribus si simul audirent atque curarent reges terrae et omnes populi, principes et omnes judices terrae, juvenes et virgines, seniores cum junioribus, aetas omnis capax et uterque sexus, et quos Baptista Johannes adloquitur, exactores ipsi atque milites : et terras vitae praesentis ornaret sua felicitate res publica, et vitae aeternae culmen beatissime regnatura conscenderet.

Ibid. (1) II, 20. Verum tales cultores et dilectores deorum istorum, quorum etiam imitatores in sceleribus et flagitiis se esse laetantur, nullo modo curant pessimam ac flagitiosissimam (non) esse rem publicam..... Obsequantur divitibus pauperes causa saturitatis atque ut eorum patrociniis quieta inertia perfruantur, divites pauperibus ad clientelas et ad ministerium sui fastus abutantur. Populi plaudant non consultoribus utilitatum suarum, sed largitoribus voluptatum. Non dura jubeantur, non prohibeantur impura. Reges non curent quam bonis, sed quam subditis regnent. Provinciae regibus non tamquam rectoribus morum, sed tamquam rerum dominatoribus et deliciarum suarum provisoribus serviant, eosque non sinceriter honorent, sed nequiter ac serviliter timeant. Quid alienae vineae potius, quam quid suae vitae quisque noceat, legibus advertatur. Nullus ducatur ad judices, nisi qui alienae rei domui saluti vel cuiquam invito fuerit importunus aut noxius; ceterum de suis vel cum suis vel cum quibusque volentibus faciat quisque quod libet. Abundent publica scorta vel propter omnes, quibus frui placuerit, vel propter eos maxime, qui habere privata non possunt. Exstruantur amplissimae atque ornatissimae domus, opipara convivia frequententur, ubi cuique libuerit et placuerit, die noctuque ludatur, bibatur, vomatur, diffluatur.

La « suite » et l'extension de la Religion chrétienne.

Discours, III, 8, p. 656.

De Civ. Dei, XVIII, 51. In hoc saeculo, in his diebus malis, non solum a tempore corporalis praesentiae Christi et apostolorum ejus, sed ab ipso Abel, quem

(1) Ce chapitre contient, sous une forme négative, les préceptes essentiels de la loi chrétienne.

primum justum impius frater occidit, et deinceps usque in hujus saeculi finem inter persecutiones mundi et consolationes Dei peregrinando procurrit Ecclesia.

Ibid. XVIII, 54. (De stultissimo mendacio Paganorum, quo christianam Religionem non ultra trecentos sexaginta quinque annos mansuram esse finxerunt)....... Cum vero, ex quo nominis Christi cultus per ejus in carne praesentiam et per apostolos institutus est, ante aliquot annos anni trecenti sexaginta quinque completi sint, quid aliud quaerimus, unde ista falsitas refellatur? ..... Resurrexit tertia die, sicut apostoli suis etiam sensibus probaverunt. Deinde post quadraginta dies ascendit in caelum; post decem dies, id est quinquagesimo post suam resurrectionem die, misit Spiritum sanctum. Tunc tria milia hominum apostolis cum praedicantibus crediderunt. Tunc itaque nominis illius cultus exorsus est, sicut nos credimus et veritas habet, efficacia Spiritus sancti. Ex quo usque ad hoc tempus per triginta ferme annos quis non videat quantum creverit cultus nominis Christi, praesertim postea quam multi eorum Christiani facti sunt, qui tamquam vera illa divinatione revocabantur a fide, eamque completo eodem numero annorum inanem ridendamque viderunt? ....

Ibid. XXII, 7... ut terrentibus et contradicentibus tam multis tamque magnis persecutionibus praecedens in Christo, deinde in ceteris ad novum saeculum secutura resurrectio atque immortalitas carnis et fidelissime crederetur et praedicaretur intrepide et per orbem terrae pullulatura fecundius cum martyrum sanguine sereretur. Legebantur enim praeconia praecedentia prophetarum, concurrebant ostenta virtutum, et persuadebatur veritas nova consuetudini, non contraria rationi, donec orbis terrae, qui persequebatur furore, sequeretur fide.

Même les hérésies profitent à la religion.

Discours, II, 31, pp. 566, 567.

De Civ. Dei, XVIII, 51. Etiam sic quippe (haeretici) veris illis catholicis membris Christi malo suo prosunt, dum Deus utitur et malis bene et *diligentibus eum omnia cooperatur in bonum*. Inimici enim omnes ecclesiae, quolibet errore caecentur vel malitia depraventur, si accipiunt potestatem corporaliter affligendi, exercent ejus patientiam ; si tantum modo male sentiendo adversantur, exercent ejus patientiam ; ut autem etiam inimici diligantur, exercent ejus benevolentiam aut etiam beneficentiam, sive suadibili doctrina cum eis agatur, sive terribili disciplina. Ac per hoc diabolus princeps impiae civitatis adversus peregrinantem in hoc mundo civitatem Dei vasa propria commovendo nihil ei nocere permittitur ; cui procul dubio et rebus prosperis consolatio, ut non frangatur adversis, et rebus adversis exercitatio, ut non corrumpatur prosperis, per divinam providentiam procuratur, atque ita temperatur utrumque ab alterutro ut in psalmo illam vocem non aliunde agnoscamus exortam : Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuae iucundaverunt animam meam. Hinc est et illud apostoli : Spe gaudentes, in tribulatione patientes.

L'Église prépare ici-bas la Cité céleste.

Discours, II, 31, p. 568.

De civ. Dei, XIX, 17. Haec caelestis civitas dum peregrinatur in terra, ex omnibus gentibus cives evocat atque in omnibus linguis peregrinam colligit societatem, non curans quidquid in moribus, legibus, institutisque diversum est, quibus pax terrena vel conquiritur vel tenetur, nihil eorum rescindens nec destruens,

immo etiam servans ac sequens, quod licet diversum in diversis nationibus, ad unum tamen eumdemque finem terrenae pacis intenditur, si religionem, qua unus summus et verus Deus colendus docetur, non impedit. Utitur ergo etiam caelestis civitas in hac sua peregrinatione pace terrena et de rebus ad mortalem hominum naturam pertinentibus humanarum voluntatum compositionem, quantum salva pietate ac religione conceditur, tuetur atque appetit eamque terrenam pacem refert ad caelestem pacem, quae vere ita pax est, ut rationalis dumtaxat creaturae sola pax habenda atque dicenda sit, ordinatissima scilicet et concordissima societas fruendi Deo et invicem in Deo; quo cum ventum fuerit, non erit vita mortalis, sed plane certeque vitalis, nec corpus animale quod, dum corrumpitur, adgravat animam, sed spiritale sine ulla indigentia ex omni parte subditum voluntati. Hanc pacem dum peregrinatur in fide, habet, ex hac fide juste vivit, cum ad illam pacem adipiscendam refert quidquid bonarum actionum gerit erga Deum et proximum, quoniam vita civitatis utique socialis est.

Le terme de l'histoire : la société religieuse.

Discours, II, 2, p. 366. II, 9, p. 425. II, 31, p. 569.

De Civ. Dei, XIX, 4. Sicut spe salvi, ita spe beati facti sumus; et sicut salutem, ita beatitudinem, non jam tenemus praesentem, sed expectamus futuram, et hoc per patientiam; quia in malis sumus, quae patienter tolerare debemus, donec ad illa veniamus bona, ubi omnia erunt, quibus ineffabiliter delectemur; nihil erit autem, quod jam tolerare debeamus.

Ibid., V, 24. Felices eos (imperatores) dicimus, si juste imperant, si inter linguas sublimiter honorantium et obsequia nimis humiliter salutantium non extolluntur, sed se homines esse meminerunt; si suam potestatem

ad Dei cultum maxime dilatandum majestati ejus famulam faciunt; si Deum timent, diligunt, colunt; si plus amant illud regnum, ubi non timent habere consortes; si tardius vindicant, facile ignoscunt; si eamdem vindictam pro necessitate regendae tuendaeque reipublicae, non pro saturandis inimicitiarum odiis exercent; si eamdem veniam non ad impunitatem iniquitatis, sed ad spem correctionis indulgent; si, quod aspere coguntur plerumque decernere misericordiae lenitate et beneficiorum largitate compensant; si luxuria tanto eis est castigatior, quanto posset esse liberior, si malunt cupiditatibus pravis, quam quibuslibet gentibus imperare, et si haec omnia faciunt non propter ardorem inanis gloriae, sed propter caritatem felicitatis æternae, si pro suis peccatis humilitatis et miserationis et orationis sacrificium Deo suo vero immolare non neglegunt.

III. — Les « voies divines » : les « causes particulières » dans l'histoire.

La prescience divine.

Discours, III, 1, p. 574.

De Civ. Dei, V, 9. Nos ut confitemur summum et verum Deum, ita voluntatem summamque potestatem ac praescientiam ejus confitemur.

Ibid., X, 12. (Deus) temporalia movens temporaliter non movetur, nec aliter novit facienda quam facta, nec aliter invocantes exaudit quam invocaturos videt. Nam et cum exaudiunt angeli ejus, ipse in eis exaudit, tamquam in vero nec manu facto templo suo, sicut in hominibus sanctis suis, ejusque temporaliter fiunt jussa aeterna ejus lege conspecta.

« *Gesta Dei per homines* ».

Discours, III, 8, p. 655.

De Civ. Dei, V, 21. ... Non tribuamus dandi regni atque imperii potestatem nisi Deo vero, qui dat felicitatem in regno caelorum solis piis; regnum vero terrenum et piis et impiis, sicut ei placet, cui nihil injuste placet. Quamvis enim aliquid dixerimus, quod apertum nobis esse voluit : tamen multum est ad nos et valde superat vires nostras hominum occulta discutere et liquido examine merita dijudicare regnorum.

Ibidem, IV, 33. Deus... ille felicitatis auctor et dator, quia solus est verus Deus, ipse dat regna terrena et bonis et malis. Neque hoc temere et quasi fortuito, quia deus est, non fortuna, sed pro rerum ordine ac temporum occulto nobis, notissimo sibi; cui tamen ordini temporum non subditus servit, sed eum ipse tamquam dominus regit moderatorque disponit.

Les peuples élus de Dieu.

Discours, II, 1, p. 366. III, 1, pp. 573 et 594.

De Civ. Dei, IV, 34. ... Ut cognoscerentur etiam illa terrena bona, quibus solis inhiant qui meliora cogitare non possunt, in ipsius unius Dei esse posita potestate, non in multorum falsorum, quos colendos Romani antea crediderunt, populum suum in Aegypto de paucissimis multiplicavit et inde signis mirabilibus liberavit... omnia, pro quibus tantae falsorum deorum turbae Romani supplicandum putarunt, ab uno vero Deo multo felicius acceperunt. Et si non in eum peccassent, ... in eodem regno et si non spatiosiore, tamen feliciore mansissent. Et nunc quod per omnes fere terras gentesque dispersi sunt, illius unius veri Dei providentia est, ut, quod deorum falsorum usque-

quaque simulacra arae, luci, templa evertuntur et sacrificia prohibentur, de codicibus eorum probetur, quem ad modum hoc fuerit tanto ante prophetatum ; ne forte, cum legeretur in nostris, a nobis putaretur esse confictum.

Ibid., V, 13. Cum diu fuissent regni Orientis inlustria, voluit Deus et Occidentale fieri, quod tempore esset posterius, sed imperii latitudine et magnitudine inlustrius.

Ibid., IV, 2. Promiseram etiam me demonstraturum, quos eorum mores et quam ob causam Deus verus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt regna omnia, quamque nihil eos adjuverint hi, quos deos putant, et potius quantum decipiendo et fallendo nocuerint. Cf. de même *De Civ. Dei*, V, 11.

Les grands hommes élus de Dieu.

Discours, II, 6, p. 419. III, 2, p. 576.

De Civ. Dei, XXII. ... Dicitur etiam voluntas Dei, quam facit in cordibus oboedientium mandatis ejus, de qua dicit apostolus : Deus est enim, qui operatur in vobis et velle, sicut justitia Dei non solum qua ipse justus est dicitur, sed illa etiam quam in homine, qui ab illo justificatur, facit. Secundum hanc voluntatem, quam Deus operatur in hominibus, etiam velle dicitur, quod non ipse vult, sed suos id volentes facit ; sicut dicitur cognovisse, quod ut cognosceretur fecit, a quibus ignorabantur. Neque enim dicente apostolo : Nunc autem cognoscentes Deum, immo cogniti a Deo, fas est ut credamus, quod eos tunc cognoverit Deus praecognitos ante constitutionem mundi ; sed tunc cognovisse dictus est, quod tunc ut cognosceretur effecit.

Ibid., V, 25. ...bonus Deus, ne homines, qui eum crederent propter aeternam vitam colendum, has sublimi-

tates et regna terrena existimarent posse neminem consequi, nisi daemonibus supplicet, quod hi spiritus in talibus multum valerent, Constantinum imperatorem non supplicantem daemonibus, sed ipsum verum Deum colentem tantis terrenis implevit muneribus, quanta optare nullus auderet.

La prescience divine et l'élection laissent subsister la liberté humaine.

De Civ. Dei, V, 9. ...Quid est ergo, quod Cicero timuit in praescientia futurorum, ut eam labefactare disputatione detestabili niteretur? Videlicet quia si praescita sunt omnia futura, hoc ordine venient, quo ventura esse praescita sunt; et si hoc ordine venient, certus est ordo rerum praescienti Deo; et si certus est ordo rerum, certus est ordo causarum; non enim fieri aliquid potest, quod non aliqua efficiens causa praecesserit; si autem certus est ordo causarum, quo fit omne quod fit, fato, inquit, fiunt omnia quae fiunt. Quod si ita est, nihil est in nostra potestate nullumque est arbitrium voluntatis....... Nos adversus istos sacrilegos ausus atque impios et Deum dicimus omnia scire, antequam fiant, et voluntate nos facere, quidquid a nobis non nisi volentibus fieri sentimus et novimus........... Voluntates nostrae tantum valent, quantum Deus eas valere voluit atque praescivit; et ideo quidquid valent certissime valent, et quod facturae sunt, ipsae omnino facturae sunt, quia valituras atque facturas ille praescivit, cujus praescientia falli non potest. Quapropter si mihi fati nomen alicui rei adhibendum placeret, magis dicerem fatum esse infirmioris potentioris voluntatem, qui eum habet in potestate, quam illo causarum ordine, quem non usitato, sed suo more stoici fatum appellant, arbitrium nostrae voluntatis auferri.

L'élection est en quelque sorte une récompense.

Discours, III, 6, p. 616.
De Civ. Dei, V, 13. ... Idque talibus potissimum concessit hominibus ad domanda gravia mala multarum gentium, qui causa honoris laudis et gloriae consuluerunt patriae, in qua ipsam gloriam requirebant salutemque ejus saluti suae praeponere non dubitaverunt, pro isto uno vitio, id est amore laudis, pecuniae cupiditatem et multa alia vitia comprimentes. ....Qui libidines turpiores fide pietatis impetrato spiritu sancto et amore intellegibilis pulchritudinis non refrenant, melius saltem cupiditate humanae laudis et gloriae non quidem jam sancti, sed minus turpes sunt.

Les « causes particulières ».

Discours, I, 8, p. 309.
De Civ. Dei, I, 30. ....Deleta... Carthagine, magno scilicet terrore Romanae reipublicae depulso et extincto, tanta de rebus prosperis orta mala continuo subsecuta sunt, ut corrupta disruptaque concordia prius saevis cruentisque seditionibus, deinde mox malarum connexione causarum bellis etiam civilibus tantae strages ederentur, tantus sanguis effunderetur, tanta cupiditate proscriptionum ac rapinorum ferveret immanitas, ut Romani illi, qui vita integriore mala metuebant ab hostibus, perdita integritate vitae crudeliora paterentur a civibus, eaque ipsa libido dominandi, quae inter alia vitia generis humani meracior inerat universo populo Romano, postea quam in paucis potentioribus vicit, obtritos fatigatosque ceteros etium jugo servitutis oppressit.

La rareté du miracle.

Discours, II, 1, p. 382. III, 2, p. 576.

De Civ. Dei, XII, 8. Cur, inquiunt, nunc illa miracula, quae praedicatis facta esse, non fiunt? Possem quidem dicere necessaria fuisse, prius quam crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit....... In eisdem quippe veracissimis libris cuncta conscripta sunt, et quae facta sunt, et propter quod credendum facta sunt. Haec, ut fidem facerent, innotuerunt; haec per fidem, quam fecerunt, multo clarius innotescunt....... Etiam nunc fiunt miracula in ejus nomine, sive per sacramenta ejus, sive per orationes vel memorias sanctorum ejus; sed non eadem claritate illustrantur, ut tanta quanta illa gloria diffamentur.

La liaison des événements, l'évolution des peuples et des institutions.

Dicours, III, 2, p. 575-576.

De Civ. Dei, XIX, 24. .... Quid primis temporibus suis, quidve sequentibus populus ille dilexerit, et quibus moribus ad cruentissimas seditiones atque inde ad socialia atque civilia bella perveniens ipsam concordiam, quae salus est quodam modo populi, ruperit atque corruperit, testatur historia....... Nec ideo tamen vel ipsum non esse populum, vel ejus rem dixerim non esse rem publicam, quamdiu manet qualiscumque rationalis multitudinis coetus, rerum quas diligit concordi communione sociatus. Quod autem de isto populo et de ista re publica dixi, hoc de Atheniensium vel quorumcumque Graecorum, hoc de Aegyptiorum, hoc de illa priore Babylone Assyriorum, quando in rebus

publicis suis imperia vel parva vel magna tenuerunt, et de alia quacumque aliarum gentium intellegar dixisse atque sensisse.....

Ibid., V, 10. ..... Non frustra sunt leges, objurgationes, exhortationes, laudes et vituperationes, quia et ipsas futuras esse praescivit (Deus), et preces valent ad ea impetranda, quae se precantibus concessurum esse praescivit, et juste praemia bonis factis et peccatis supplicia constituta sunt.....

Les récompenses terrestres.

Discours, II, 4, p. 414.

De Civ. Dei, V, 15. ..... et isti (Romani) privatas res suas pro re communi, hoc est re publica, et pro ejus aerario contempserunt, avaritiae restiterunt, consuluerunt patriae consilio libero, neque delicto secundum suas leges neque libidini obnoxii; his omnibus artibus tamquam vera via nisi sunt ad honores imperium gloriam; honorati sunt in omnibus fere gentibus, imperii sui leges imposuerunt multis gentibus, hodieque litteris et historia gloriosi sunt paene in omnibus gentibus : non est quod de summi et veri Dei justitia conquerantur; perceperunt mercedem suam.

La nature des récompenses, le progrès dans l'histoire.

Discours, II, 1, p. 366.

De Civ. Dei, V, 15. Quibus ... non erat daturus Deus vitam aeternam cum sanctis angelis suis in sua civitate caelesti, ad cujus societatem pietas vera perducit, quae non exhibet servitutem religionis, quam λατρείαν Graeci vocant, nisi uni vero Deo, si neque hanc eis terrenam gloriam excellentissimi imperii concederet : non redderetur merces bonis artibus eorum, id est virtutibus, quibus ad tantam gloriam pervenire nite-

bantur. De talibus enim, qui propter hoc boni aliquid facere videntur, ut glorificentur ab hominibus, etiam Dominus ait : *Amen dico vobis, perceperunt mercedem suam.*

Ibid. X, 14. Sicut... unius hominis, ita humani generis, quod ad Dei populum pertinet, recta eruditio per quosdam articulos temporum tamquam ætatum profecit accessibus, ut a temporalibus ad aeterna capienda et a visibilibus ad invisibilia surgeretur; ita sane ut etiam illo tempore, quo visibilia promittebantur divinitus praemia, unus tantum colendus commendaretur Deus, ne mens humana vel pro ipsis terrenis vitae transitoriae beneficiis cuiquam nisi vero animae creatori ac domino subderetur.

Ibid. XII, 13. Hanc (controversiam)... se philosophi mundi hujus non aliter putaverunt posse vel debere dissolvere, nisi ut circuitus temporum inducerent, quibus eadem semper fuisse renovata atque repetita in rerum natura atque ita deinceps fore sine cessatione adseverarent volumina venientium praetereuntiumque saeculorum ; sive in mundo permanente isti circuitus fierent, sive certis intervallis oriens et occidens mundus eadem semper quasi nova, quae transacta et ventura sunt, exhiberet. A quo ludibrio prorsus immortalem animam, etiam cum sapientiam perceperit, liberare non possunt, euntem sine cessatione ad falsam beatitudinem et ad veram miseriam sine cessatione redeuntem. Quo modo enim vera beatitudo est, de cujus nunquam aeternitate confiditur, dum anima venturam miseriam aut imperitissime in veritate nescit, aut infelicissime in beatitudine pertimescit? At si ad miserias nunquam ulterius reditura ex his ad beatitudinem pergit : fit ergo aliquid novi in tempore, quod finem non habet temporis. Cur non ergo et mundus? Cur non et homo factus in mundo? ut illi nescio qui falsi circuitus a falsis sapientibus fallacibusque comperti in doctrina sana tramite recti itineris evitentur.

On voit, par ces rapprochements dont nous avons fait un choix fort limité, que la philosophie religieuse de Bossuet trouve dans la *Cité de Dieu* d'exactes correspondances.

Mais peut-être objectera-t-on que, dans l'œuvre touffue de saint Augustin, on découvre, par d'adroites coupures, toutes les théories possibles. Des extraits n'ont jamais prouvé qu'un auteur pensât foncièrement ce qu'on lui fait dire.

A cette objection nous répondrons en confrontant nos extraits de la *Cité de Dieu* avec le plan même de l'ouvrage.

Sans doute ce plan paraît-il souvent confus, noyé dans l'abondance des détails, des digressions. Mais n'oublions pas que la *Cité de Dieu* contient avant tout des réponses aux contradicteurs ; bien des commentaires qui nous semblent fastidieux, ou du moins inutiles, étaient nécessités par les arguments des apologistes païens; saint Augustin lui-même s'excuse de cette surcharge dans la Préface du livre VII : « Diligentius me pravas et veteres opiniones veritati pietatis inimicas, quas tenebrosis animis altius et tenacius diuturnus humani generis error infixit, evellere atque exstirpare conantem et illius gratiae, qui hoc ut verus deus potest, pro meo modulo in ejus adjuditorio cooperantem ingenia celeriora atque meliora, quibus ad hanc rem superiores libri satis superque sufficiunt, patienter et aequanimiter ferre debebunt et propter alios non putare superfluum, quod jam sibi sentiunt non necessarium ». En plus, l'argumentation des païens portait surtout sur ce fait, que les invasions barbares coïncidaient avec l'expansion du christianisme dans le monde romain ; si saint Augustin affirmait brutalement que Dieu, qui tient dans sa main « les rênes de tous les royaumes », avait délibérément provoqué la ruine de l'Empire, il livrait la Religion chrétienne aux rancunes, aux vengeances des bons citoyens romains. Il lui fallait donc apporter dans l'expression de sa théorie la plus grande prudence, s'entourer de minutieuses précautions oratoires, prévoir les moindres objections, les plus grossières. L'harmonie de l'ouvrage en souffrait, mais la Religion chrétienne y gagnait.

Au reste, pour ramener son lecteur à l'idée générale de son œuvre, saint Augustin a pris soin de résumer ses raisonnements en des préfaces concises et lumineuses ; de sorte que le plan que nous dégageons de la *Cité de Dieu*, loin d'être arbitraire, est celui même auquel l'auteur a voulu se conformer et qu'il avoue. Même au chapitre XLIII du second Livre des *Rétractations*, il a donné fort nettement le plan d'ensemble de la *Cité de Dieu* :

« J'ai terminé ce grand ouvrage en vingt-deux livres, dont les cinq premiers réfutent ceux qui croient que le culte de plusieurs dieux est nécessaire au bien du monde, et qui soutiennent que tous les malheurs qui sont arrivés depuis peu ne viennent que de ce qu'on le défend ; les cinq suivants sont dirigés contre ceux qui demeurent d'accord que ces malheurs sont arrivés dans tous les temps, mais qui prétendent que le culte des divinités du paganisme est utile pour l'autre vie. Ces dix premiers livres ont donc pour objet de réfuter ces deux opinions chimériques contraires à la Religion chrétienne ; mais afin qu'on ne nous reprochât pas de n'avoir fait que combattre les sentiments d'autrui sans établir les nôtres, c'est à cela qu'est employée l'autre partie de cet ouvrage, qui comprend douze livres ; quoique, dans les dix premiers, nous ne laissions pas d'établir notre créance quand il en est besoin, aussi bien que de répondre aux objections de nos adversaires dans les douze derniers. Les quatre premiers de ces douze livres contiennent donc la naissance des deux cités, celle de Dieu et celle du monde ; les quatre suivants, leurs progrès ; et les quatre derniers, leurs fins. »

Qui ne voit que ce plan est celui même que nous avons trouvé dans le *Discours* ? Ainsi, non seulement la *Cité de Dieu* contient un ensemble d'idées exactement correspondantes aux idées essentielles du *Discours*, mais le *Discours* leur donne encore l'ordre qui leur est attribué dans la « Cité de Dieu ».

CHAPITRE III

LES SOURCES DU *DISCOURS*

Si parfaite que soit la concordance entre les idées de Bossuet et celles de Saint Augustin, elle ne suffit pas à prouver, cependant, que Bossuet se soit essentiellement inspiré de Saint Augustin. Cette concordance peut être fortuite. En dépit des rapports apparents, on peut songer à prouver :

Ou bien que Bossuet a trouvé sa philosophie ailleurs que chez Saint Augustin.

Ou bien qu'il l'a constituée en dehors de toute influence.

*
* *

La première objection est courante. Nous avons déjà remarqué le peu d'importance qu'on attribue d'ordinaire à l'étude des sources du *Discours*, parce qu'on en suppose l'idée essentielle banale et rebattue dès les premiers temps du christianisme.

Est-il vrai pourtant que la philosophie religieuse de la *Cité de Dieu* et du *Discours* soit si commune ?

Il arrive souvent qu'on la résume trop brièvement, qu'on la ramène à ce lieu commun : l'action incessante de la Providence. Mais cette philosophie est en réalité beaucoup plus complexe : elle comprend, nous l'avons vu, deux parties essentielles et comme deux systèmes :

1° Une histoire philosophique, c'est-à-dire une liaison des faits établie en dehors de toute action providentielle et reposant sur l'analyse des mobiles tout humains, économiques et psychologiques.

2° Une théorie de la Providence, de son principe et de sa fin.

Le premier système est loin d'apparaître pour la première fois dans l'œuvre de Saint Augustin. Il est même plus cohérent chez d'autres historiens antérieurs, chez des païens, en particulier chez Polybe. Et Bossuet a nettement reconnu la haute valeur des méthodes de Polybe, il s'est avoué le disciple de ce « grand homme », il a loué sans réserves sa puissance de prédiction fondée sur une connaissance exacte des situations (cf. par exemple *Discours*, III, 7).

Le second système est également un thème connu. Il est à la base même du dogme chrétien. La Providence est un des attributs de Dieu. Et tous les événements sont expliqués, dès les débuts du christianisme, par une intention divine. (Cf. Lactance, *De mortibus persecutorum*).

Mais ce qui est vraiment nouveau chez Saint Augustin, c'est la combinaison de ces éléments, la liaison de ces deux systèmes; c'est l'accord de l'action permanente de Dieu avec l'histoire philosophique, c'est en somme l'histoire expliquée dans son principe sans perdre sa vraisemblance.

Cette conception originale de l'histoire, il faut assurément en expliquer la force par le génie de Saint Augustin ; mais il est possible aussi d'en éclairer la naissance par l'examen des événements. Au temps de Saint Augustin, le christianisme avait fait de considérables progrès et semblait sur le point d'étouffer définitivement le paganisme; or, c'est à cette même époque que les invasions barbares se multiplient et s'aggravent, que les Wisigoths en particulier ravagent toute l'Europe orientale, puis, conduits par Alaric, pénètrent deux fois en Italie, prennent et saccagent Rome. Comment les Romains demeurés fidèles au paganisme n'auraient-ils pas vu entre ces deux faits : expansion du christianisme,

invasions barbares, un rapport de cause à effet? Rome fut victorieuse tant qu'elle servit Jupiter; elle tombe dès qu'elle adore le Dieu chrétien. C'est donc que ce changement de religion lui est funeste : ou bien les dieux sont irrités de cette infidélité et se vengent, ou bien le Dieu des chrétiens est un dieu sans puissance ou sans bonté. Or, les chrétiens nient que les événements puissent être créés par l'action des dieux païens, qui ne sont que des démons incapables; ils affirment d'autre part que leur Dieu veille constamment sur le genre humain et que sa Providence dirige dans les moindres détails le cours des événements. De là, l'obligation, pour les chrétiens, d'un aveu qui correspond exactement à l'accusation des païens : Dieu est responsable du sac de Rome.

On comprend la portée d'un tel débat. Le paganisme des Romains est étroitement lié à leur patriotisme. Le vrai Dieu ne peut être que le dieu de la victoire. Les apologistes chrétiens se trouvaient menacés dans leurs arguments familiers, dans leur dogme le plus attrayant, le plus rassurant : la sauvegarde providentielle. Aussi leurs écrits de cette époque portent-ils la marque de leur embarras. Bossuet l'a parfaitement senti et l'a noté à propos de l'interprétation de l'*Apocalypse* : « Une raison particulière, dit-il, obligeoit les Pères à de plus grandes réserves sur le sujet de l'*Apocalypse*, à cause qu'elle contenait les destinées de l'Empire, dont il leur falloit parler avec beaucoup de ménagements et de respect, pour ne point exposer l'Eglise à la calomnie de ses ennemis.... Ils ne disoient pas tout ce qu'ils avoient dans l'esprit sur la chute de l'Empire, de peur qu'il ne semblât qu'ils auguroient mal de la commune patrie ; ce qui paroit par les manières mystiques et enveloppées dont ils parlent de ce triste sujet.... » (Préface de l'*Apocalypse*, chap. XII).

Il fallait donc trouver comme un intermédiaire entre la théorie de la Providence et la constatation des défaites romaines : cet intermédiaire, ce fut, chez Saint Augustin, l'explication toute positive, tout humaine, de la chute de Rome. Dieu avait donné l'empire du monde aux Romains

parce qu'ils le méritaient, parce qu'ils étaient sobres, courageux, disciplinés ; il le leur ôta, parce que leurs victoires les avaient corrompus, affaiblis, enorgueillis. C'était restituer à l'histoire sa logique et sa liberté, c'était en même temps présenter Dieu comme un dieu moralisateur et justicier, bien supérieur aux dieux du paganisme.

Ces nécessités de controverse, dues à la nouveauté des événements, éclairent la genèse de la *Cité de Dieu* ; elles expliquent aussi l'originalité de sa philosophie. Avant Saint Augustin, on ne voit pas qu'il ait existé une véritable histoire chrétienne. On a cru parfois trouver en Lactance un devancier de Saint Augustin. C'est par le *De Mortibus persecutorum*, qui lui est attribué, que l'idée chrétienne s'introduit dans l'histoire pour la première fois : tous les événements de l'Empire romain sont présentés comme les résultats de la volonté divine. Mais Lactance s'en tient à cette conception rudimentaire : son *De Mortibus persecutorum* est un pamphlet violent, injuste, inexact ; c'est tout le contraire d'un ouvrage d'histoire. Pour appuyer sa théorie, il dénature les faits sans scrupules ; « tous les princes qui ont persécuté les chrétiens sont d'affreux tyrans, punis par la mort ou par la défaite ; ceux qui les ont laissés vivre en paix sont des empereurs plus sages, plus honnêtes ; enfin le grand Constantin, qui vient de leur donner la suprématie, est le héros le plus glorieux de Rome » (R. Pichon, *Littérature latine*, p. 770). Un tel ouvrage, nouveau dans sa forme, ne pouvait guère avoir d'influence, et c'est vraiment aux seuls historiens modernes qu'il appartenait d'y voir l'annonce d'une philosophie de l'histoire : la théorie n'est pas nouvelle, les faits invoqués pour la prouver sont faux pour la plupart. Nous sommes très loin encore du double système historique de la *Cité de Dieu* ; Saint Augustin ni Bossuet ne pouvaient emprunter à Lactance que quelques détails sur le gouvernement de Constantin, dont Lactance avait été le familier.

Dans le cours du IVe siècle, des travaux d'érudition et de chronologie, entrepris par des écrivains chrétiens, assem-

blent des matériaux. Rufin et Saint Jérôme traduisent en latin et continuent la *Chronique* d'Eusèbe ; le *De Viris illustribus* de Saint Jérôme donne une liste des personnages importants de l'Église primitive ; ses préfaces et ses commentaires sur l'Écriture sainte contiennent une somme considérable de renseignements sur l'histoire juive et chrétienne. Mais ce n'est là qu'une préparation indispensable à l'histoire ; ce n'est pas de l'histoire. Il y manque un élément de liaison, qui présente les faits sous forme de suite et donne aux événements et aux personnages leur valeur exacte.

Ainsi, avant Saint Augustin, nous ne trouvons aucune œuvre qui paraisse se rapprocher de la *Cité de Dieu*. Les événements ne la commandaient pas encore, les matériaux se rassemblaient seulement. Personne, pas même Lactance, n'avait tenté la synthèse, — la combinaison des deux systèmes, philosophie de l'histoire et histoire philosophique, — que Saint Augustin ébaucha et dont Bossuet entreprit l'application méthodique. Il est arrivé à Bossuet de donner son avis sur les écrivains chrétiens antérieurs à Saint Augustin, par exemple dans le programme qu'il composa pour le Cardinal de Bouillon vers 1670 et qu'il intitule : *Sur le style et la lecture des Écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur*. Nous sommes assurés par les jugements qu'il porte sur eux qu'il a trouvé chez les prédécesseurs de Saint Augustin des faits, des expressions commodes, des modèles de style, des arguments de détail, mais pas une idée capable de déterminer un grand courant de pensée, rien qui annonce une philosophie originale. Dans Saint Cyprien, par exemple, « on apprend admirablement le divin art de manier les Écritures, et de se donner de l'autorité en faisant parler Dieu sur tous les sujets par de solides et sérieuses applications ». — « Clément Alexandrin viendra à son tour ; et on pourra mêler la lecture de son « Pédagogue », comme aussi quelques discours choisis de Saint Grégoire de Naziance, très propres à relever le style. » — « Comme l'usage veut qu'on cite

quelques sentences, c'est-à-dire *accuratius aut elegantius dictata*, Tertullien en fournit beaucoup. » — « Saint Chrysostome ramène (l'esprit) et le mesure à la capacité du peuple... ; (on trouvera) dans Saint Chrysostome l'exhortation, l'incrépation, la vigueur, la manière de traiter les exemples de l'Écriture et d'en faire valoir tous les mots et toutes les circonstances. » — Est-ce à dire que dans l'opuscule que nous citons (*Sur le style*, etc.), Bossuet ne traite que de l'éducation du style et, de parti pris, ne juge pas la valeur philosophique de ces divers écrivains? Mais voici, dans ces mêmes pages, les éloges qu'il accorde à Saint Augustin : « Dans Saint Augustin, on trouvera toute la doctrine; .....il élève l'esprit aux grandes et subtiles considérations... Ce qu'il faut tirer de ce Père, ce ne sont pas tant des pensées et des passages à citer que l'art de traiter la théologie et la morale, et l'esprit du plus pur christianisme. »

Mais si nous ne trouvons rien, avant Saint Augustin, qui ressemble à la philosophie de la *Cité de Dieu* ou du *Discours*, il n'en va plus de même après Saint Augustin. L'*Histoire* de Paul Orose se rapproche nettement du *Discours sur l'Histoire universelle*. Elle est, comme la *Cité de Dieu*, une conséquence directe des invasions; elle répond aux accusations des païens, elle se propose de réhabiliter à leurs yeux le dogme de la Providence, elle entreprend, en même temps que l'histoire des conseils divins, l'histoire des motifs humains. Elle combine en somme les deux systèmes dont nous avons parlé plus haut, l'histoire philosophique et la philosophie de l'histoire. — Nous savons d'autre part que Bossuet connaissait parfaitement Paul Orose ; il donne de son *Histoire* d'abondantes citations. Il est donc vraisemblable à première vue de prétendre que Bossuet s'est inspiré de Paul Orose aussi bien que de Saint Augustin. Qu'en devons-nous penser?

Paul Orose est un disciple de Saint Augustin, un disciple direct et avoué. C'est à Saint Augustin qu'est dédié son ouvrage : c'est de Saint Augustin qu'il part et c'est à lui

qu'il revient, *ad te ex te redit*. Son histoire n'est qu'une continuation, ou, pour mieux dire, un développement de la *Cité de Dieu*. Saint Augustin n'avait fait l'application de sa philosophie religieuse qu'incidemment, pour donner quelques exemples des preuves possibles; Paul Orose reprend exactement les idées de son maître, mais éclaire de leur lumière toutes les époques de l'histoire, depuis la Création jusqu'à l'année 417. Il n'ajoute à la *Cité de Dieu* que des faits. Il n'est donc qu'un intermédiaire, un *transmetteur* de la pensée augustinienne. Le suivre, c'est adopter du même coup la philosophie de Saint Augustin, et c'est l'adopter sciemment, puisque Paul Orose renvoie à tout instant son lecteur à Saint Augustin.

Or, les idées de Saint Augustin se trouvent naturellement affaiblies par Paul Orose. Pour en démontrer la vérité, Orose leur rend de fâcheux services : par exemple, il fausse les faits à force de les assouplir à la théorie ; il ne cherche guère dans le passé que les misères, les crimes, les hontes, afin de réfuter les païens, qui reprochent aux chrétiens d'avoir attiré le malheur sur Rome. Il est très éloigné du bon sens et de l'esprit de justice de Saint Augustin, qui savait prononcer à l'occasion un fort bel éloge des vertus romaines. Bossuet ne pouvait pas s'y tromper; il n'était pas homme à se contenter de seconde main, et cette seconde main trahissait trop la première. S'il est vrai que la philosophie religieuse de Saint Augustin ait pénétré en lui par le développement qu'en a donné Paul Orose, il est tout à fait vraisemblable qu'il a continué à considérer Paul Orose comme un utile répertoire de faits historiques, mais qu'il a cherché, étudié, approfondi la philosophie de Saint Augustin chez Saint Augustin.

Certains faits nous prouvent la légitimité de cette distinction. Ils sont empruntés au *Commentaire* de l'Apocalypse, publié par Bossuet en 1689. Ce *Commentaire* peut être considéré comme un appendice au *Discours*, une étude plus complète de l'histoire de Rome au temps des invasions ; les

idées maîtresses du *Discours* s'y retrouvent nécessairement, puisqu'il s'agit ici d'expliquer une prophétie, c'est-à-dire une intervention directe de Dieu dans l'histoire. En outre, étant donnée la nature même de cet ouvrage, l'appareil critique s'y dévoile plus franchement que dans le *Discours*, Bossuet indique plus nettement ses sources et l'importance qu'il attribue à chacune d'elles. — Or, quand la mention d'un fait est commune à Saint Augustin et à Paul Orose, Bossuet indique le passage de l'un et l'autre écrivain (cf. par exemple, chap. XVII, 2e partie, 4°, et chap. XVIII, 4, 3°) — ce qui prouve qu'il ne s'en tient pas à Paul Orose et connaît parfaitement les rapports de parenté intellectuelle qui existent entre les deux écrivains. Mais surtout, s'il reconnaît en Paul Orose comme en Saint Augustin d'utiles témoins, il attribue à Saint Augustin tout seul le mérite des idées. Témoin ce passage du chap. III, 7 et 8 :

« ...Dieu, qui avoit enlevé à Radagaise, prince païen, une ville destinée à sa vengeance, pour la livrer à un chrétien dont la victoire ne pût pas être attribuée par les païens au culte des dieux, voulut encore faire voir d'une autre manière et avec beaucoup d'éclat que le paganisme étoit le seul objet de sa colère : car il mit dans le cœur d'Alaric d'établir un asile assuré dans les églises et principalement dans celle de Saint-Pierre (Oros., VII, 30; Saint Aug., *De Civ.*, I, 2; V, 23). Plusieurs païens s'y réfugièrent avec des chrétiens, et visiblement ce qui resta de la ville fut dû au christianisme. — Tous les chrétiens reconnurent le doigt de Dieu dans ce mémorable événement; et *Saint Augustin, qui en fait souvent la réflexion, nous fait adorer en tremblant les moyens dont ce juste Juge sait faire connoître aux hommes ses secrets desseins.* »

On le voit, quand il ne s'agit que d'un simple fait ou d'une remarque de détail, Bossuet cite Orose et son maître; dès qu'il s'agit d'une idée importante comme celle que nous indiquons, et qu'on trouve pourtant chez Orose comme chez Saint Augustin, Bossuet ne cite que Saint Augustin.

En somme, il est possible que Paul Orose (et l'on pourrait dire Paul Orose et Salvien) ait *transmis* à Bossuet la philosophie historique de Saint Augustin, mais il faut s'entendre sur le sens de cette transmission : elle n'empêche pas que Bossuet se soit inspiré *directement* du *De Civitate Dei* ; elle serait plutôt un témoignage en faveur de cette influence. En effet, la philosophie de Saint Augustin n'est pas ici transmise à Bossuet, comme le furent aux gens du moyen âge les philosophies d'Aristote et de Plotin, par des séries d'intermédiaires plus ou moins exacts et dont l'autorité n'était pas contrôlée ; la philosophie d'Aristote ou de Plotin se trouvait ainsi modifiée au cours des siècles par les tempéraments des « transmetteurs ». Dans le cas présent, la transmission, le rôle des intermédiaires est plutôt une « évocation » ; il est possible qu'Orose ait contribué à faire mieux connaître à Bossuet la philosophie de Saint Augustin, mais Bossuet était le disciple de Saint Augustin avant d'être le disciple d'Orose ; s'il a pris à quelqu'un les principes de sa conception historique, c'est à Saint Augustin lui-même, c'est en puisant directement dans le texte original de son œuvre.

Quant aux sources contemporaines, Pascal ou Duquet, il est à peine besoin de prouver qu'elles ont été gratuitement imaginées. Si Bossuet avait échappé à l'influence de Paul Orose, de Salvien, et surtout de Saint Augustin, ce n'est pas un mot de Pascal ou de Duquet qui pouvait faire naître en lui toute une philosophie. Admettons même que Pascal ou Duquet ait suggéré à Bossuet le dessein de composer le *Discours*, ils ne jouaient ici qu'un rôle de cause occasionnelle : ils ne donnaient pas à Bossuet sa théorie complexe de l'histoire.

CHAPITRE IV

LES CITATIONS DU *DE CIVITATE DEI* DANS LE *DISCOURS*

Reste à prouver que Bossuet n'a pas constitué sa philosophie religieuse en dehors de toute influence et qu'il en est redevable à saint Augustin.

Or, Bossuet, en marge du *Discours*, renvoie fréquemment le lecteur à des passages du *De Civitate Dei*. La valeur de ces références pourrait prouver que Bossuet a emprunté à saint Augustin au moins quelques idées essentielles.

L'image de la Trinité est en nous.

Discours, II, 19, p 455, note 1.

Ainsi nous sont révélés les deux principaux mystères, celui de la Trinité et celui de l'Incarnation. — Mais celui qui nous les a révélés nous en fait trouver l'image en nous-mêmes, afin qu'ils nous soient toujours présens et que nous reconnoissions la dignité de notre nature.

En effet, si nous imposons

De Civ. Dei, XI, 26, 27 et 28.

26. Et nos quidem in nobis.. imaginem Dei, hoc est illius summae trinitatis, agnoscimus....

26. In his autem tribus, quæ

silence à nos sens et que nous nous renfermions pour un peu de temps au fond de notre âme, c'est-à-dire dans cette partie où la vérité se fait entendre, nous y verrons quelque image de la Trinité que nous adorons. La pensée que nous sentons naître comme le germe de notre esprit, comme le fils de notre intelligence, nous donne quelque idée du Fils de Dieu conçu éternellement dans l'intelligence du Père céleste. C'est pourquoi le Fils de Dieu prend le nom de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père, non comme naissent les corps, mais comme naît dans notre âme cette parole intérieure que nous y sentons quand nous contemplons la vérité.

Mais la fécondité de notre esprit ne se termine pas à cette parole intérieure, à cette pensée intellectuelle, à cette image de la vérité qui se forme en nous. Nous aimons et cette parole intérieure et l'esprit où elle naît; et en l'aimant nous sentons en nous quelque chose qui ne nous est pas moins précieux que notre esprit et notre pensée, qui est le fruit de l'un et de l'autre, qui les unit, qui s'unit à eux et ne fait avec eux qu'une même vie.

dixi, nulla nos falsitas veri similis turbat. Non enim ea sicut illa, quae foris sunt, ullo sensu corporis tangimus, velut colores videndo, sonos audiendo, odores olfaciendo, sapores gustando, dura et mollia contrectando sentimus, quorum sensibilium etiam imagines eis simillimas nec jam corporeas cogitatione versamus, memoria tenemus et per ipsas in istorum desideria concitamur; sed sine ulla phantasiarum vel phantasmatum imaginatione ludificatoria mihi esse me idque nosse et amare certissimum est. Nulla in his veris Academicorum argumenta formido, dicentium : quid si falleris? Si enim fallor, sum. Nam qui non est, utique nec falli potest; ac per hoc sum, si fallor. Quia ergo sum si fallor, quo modo esse me fallor, quando certum est me esse, si fallor? Quia igitur essem qui fallerer, etiamsi fallerer, procul dubio in eo, quod me novi esse, non fallor. Consequens est autem, ut etiam in eo, quod me novi nosse, non fallar. Sicut enim novi esse me, ita novi etiam hoc ipsum, nosse me. Eaque duo cum amo, eundem quoque amorem quiddam tertium nec imparis estimationis eis quas novi rebus adjungo. Neque

enim fallor amare me, cum in his quae amo non fallar; quamquam etsi illa falsa essent, falsa me amare verum esset. Nam quo pacto recte reprehenderer et recte prohiberer ab amore falsorum, si me illa amare falsum esset? Cum vero illa vera atque certa sint, quis dubitet quod eorum, cum amantur, et ipse amor verus et certus est? Tam porro nemo est qui esse se nolit, quam nemo est qui non esse beatus velit. Quo modo enim potest beatus esse, si nihil sit?

27 ....

Sed nos ea sensu corporis ita capimus, ut de his non sensu corporis judicemus. Habemus enim alium interioris hominis sensum isto longe præstantiorem, quo justa et injusta sentimus, justa per intelligibilem speciem, injusta per ejus privationem. Ad hujus sensus officium non acies pupillae, non foramen auriculae, non spiramenta narium, non gustus faucium, non ullus corporeus tactus accedit. Ibi me et esse et hoc nosse certus sum, et haec amo atque amare me similiter certus sum.

28 ....

Quoniam igitur homines sumus ad nostri creatoris imaginem creati, cujus est vera æternitas, aeterna veritas, ae-

terna et vera caritas, estque ipse aeterna et vera et cara trinitas neque confusa neque separata : ....

Nunc autem ista tria nostra, quamvis certa teneamus nec aliis ea credamus testibus, sed nos ipsi praesentia sentiamus atque interiore veracissimo cernamus adspectu, tamen, quamdiu futura, vel utrum nunquam defutura, et quo si male, quo autem si bene agantur perventura sint, quoniam per nos ipsos nosse non possumus, alios hinc testes vel quaerimus vel habemus : ....

....

Importance de la citation. — La fin de l'histoire est inscrite en nous; nous pouvons la connaître par une sorte d'intuition, supérieure à la connaissance par les sens. — Cette idée est donc essentielle dans la constitution d'une philosophie religieuse.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots : « quand nous contemplons la vérité ». Elle porte sur ce qui précède et ce qui suit.

2° La note renvoie à trois chapitres de Saint Augustin. Le passage de Saint Augustin est donc surtout considéré par Bossuet comme un commentaire, et cette remarque nous paraît d'autant plus exacte que le passage de la « Cité de Dieu » et le passage du « Discours » sont loin d'exprimer des idées semblables. Bossuet ajoute de nouveaux arguments et presque une théorie nouvelle aux trois chapitres de Saint Augustin, et renvoie à ces trois chapitres pour des développements et des démonstrations qui lui paraissent utiles, mais non essentielles.

3° La note reporte le lecteur, en même temps qu'au *De Civ. Dei*, à Grégoire de Naziance, au *de Trinitate* de Saint Augustin et à la Bible.

L'indivisibilité de la Trinité. — Son image est en nous.

Discours, II, 19, p. 455, note 2.

Elle (notre âme) est : et quand elle sait parfaitement qu'elle est, son intelligence répond à la vérité de son être ; et quand elle aime son être et son intelligence autant qu'ils méritent d'être aimés, son amour égale la perfection de l'une et de l'autre. Ces trois choses ne se séparent jamais et s'enferment l'une l'autre : nous entendons que nous sommes et que nous aimons, et nous aimons à être et à entendre.

De Civ. Dei, XI, 26, 27, 28.

26.... et sumus et nos esse novimus et id esse ac nosse diligimus.......................

....

28.... homines sumus ad nostri creatoris imaginem creati, cujus est vera aeternitas, aeterna veritas, aeterna et vera caritas, estque ipse aeterna et vera et cara trinitas neque confusa neque separata.

Importance de la citation. — La loi divine est pour ainsi dire imprimée en nous et le Messie nous a montré que, ressemblant imparfaitement à la nature divine et procédant d'elle, nous devions tendre à parfaire cette ressemblance. La fin de notre vie et de l'histoire tout entière se trouve ainsi à portée de notre esprit.

Cette théorie, que Bossuet et surtout Saint Augustin développent longuement, joue donc un grand rôle dans la constitution de leur philosophie religieuse.

Caractères de la citation. — 1° Le chiffre qui l'indique est placé après les mots « perfection de l'une et de l'autre ». Elle porte donc sur ce qui précède et ce qui suit.

2° La note renvoie à trois chapitres de Saint Augustin.

Elle est donc peu précise. La citation n'indique pas une traduction ; elle reporte à un commentaire.

Saint Augustin est en effet plus abondant que Bossuet et développe, pour soutenir sa théorie, des idées accessoires, telle que le « sum, si fallor » et l'amour de l'existence.

3° La note renvoie à la fois au *De Civ. Dei*, à Grégoire de Naziance, au *De Trinitate* et au *Tractatus in Evangelium Johannis* de Saint Augustin.

L'image de l'Incarnation est en nous.

Discours, II, 19, p. 456, note 1.

....Mais nous-mêmes, qui sommes l'image de la Trinité, nous-mêmes à un autre égard nous sommes encore l'image de l'Incarnation. Notre âme, d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni ; et de l'union de l'une et de l'autre résulte un tout, qui est l'homme, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et purement brute.

De Civ. Dei, X, 29.

...Quid enim incredibile dicicitur, praesertim vobis (Porphyre) qui talia sapitis, quibus ad hoc credendum vos ipsos admonere debeatis ; quid inquam vobis incredibile dicitur, cum Deus dicitur adsumpsisse humanam animam et corpus?

....

Quid ergo incredibile est, si aliqua una intellectualis anima modo quodam ineffabili et singulari pro multorum salute suscepta est? Corpus vero animae cohaerere, ut homo totus et plenus sit, natura ipsa nostra teste cognoscimus. Quod nisi usitatissimum esset, hoc profecto esset incredibilius ; facilius quippe in fidem recipiendum est, etsi humanum divino, et si mutabilem incommutabili, tamen spiritum spiritui, aut ut verbis utar, quae in usu habetis, incorporeum incorporeo, quam corpus incorporeo cohaerere.

Importance de la citation. — Elle a, dans la constitution de la philosophie religieuse de Saint Augustin et de Bossuet, le même rôle que la précédente citation, puisque l'image de l'Incarnation que nous trouvons en nous est, au même titre que la Trinité, la marque de notre destinée et des fins de l'histoire.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots « qui lui est uni »; elle se rapporte donc à ce qui précède et ce qui suit.

2° La note renvoie à un long chapitre de Saint Augustin, dont une grande partie est consacrée à réfuter Porphyre.

3° Le texte de Saint Augustin développe la théorie de l'union de l'âme et du corps, qui est seulement indiquée par Bossuet. Bossuet nous renvoie ainsi au commentaire de son affirmation, pour donner tout son effort à des remarques nouvelles ou des arguments moins fréquents.

4° La note renvoie à la fois au *De Civit. Dei* et à l'Ep. III *ad Volus.*, à Cyrille, au Concile d'Ephèse, au Symb. Ath., etc.

Les progrès miraculeux du Christianisme.

Discours, II, 20, p. 677, note 6.

....Que pouvait avoir vu le monde pour se rendre si promptement à Jésus-Christ? S'il a vu des miracles, Dieu s'est mêlé directement dans cet ouvrage;

De Civ. Dei, XXI, 7 et XXII, 5.

XXI, 7. (Exemples de phénomènes merveilleux : fontaine des Garamantes, fruits de Sodome, etc.).................. quae melior et validior ratio de rebus talibus redditur, quam cum Omnipotens ea posse facere perhibetur, et facturus dicitur, quae praenuntiasse ibi legitur, ubi alia multa praenuntiavit, quae fecisse monstratur? Ipse quippe faciet, quia se facturum esse praedixit, quae impossibilia putantur, qui promisit et fecit ut ab incredulis

et s'il se pouvait faire qu'il n'en eût pas vu, ne seroit-ce pas un nouveau miracle plus grand et plus incroyable que ceux qu'on ne veut pas croire, d'avoir fait entrer tant d'ignorans dans des mystères si hauts, d'avoir inspiré à tant de savans une humble soumission, et d'avoir persuadé tant de choses incroyables à des incrédules?

gentibus incredibilia crederentur.

XXII. 5... Et ipse modus, quo mundus credidit, si consideretur, incredibilior invenitur. Ineruditos liberalibus disciplinis, et omnino, quantum ad istorum doctrinas adtinet, impolitos, non peritos grammatica, non armatos dialectica, non rhetorica inflatos, piscatores Christus cum retibus fidei ad mare hujus saeculi paucissimos misit, atque ita et ex omni genere tam multos pisces et tanto mirabiliores, quanto rariores, etiam ipsos philosophos cepit.......................... incredibile est homines ignobiles, infimos, paucissimos, imperitos rem tam incredibilem tam efficaciter mundo et in illo etiam doctis persuadere potuisse..........................

Importance de la citation. — Elle est essentielle ; elle rappelle un des arguments auxquels les chrétiens tiennent le plus fortement : la prodigieuse rapidité de l'expansion du Christianisme; surtout elle marque l'intervention directe de Dieu dans les affaires humaines ; elle est à la base de la philosophie religieuse de Saint Augustin et de Bossuet.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots : « tant de choses incroyables à des incrédules ». Elle se rapporte aux trois phrases qui précèdent.

2° Elle renvoie le lecteur à deux chapitres de saint Augustin. Le premier (XXI, 7) donne surtout des exemples de phénomènes merveilleux, que Bossuet trouve sans doute inutile de citer à nouveau. Le second (XXII, 5) exprime nettement

l'idée contenue dans le passage du *Discours*. Le texte de Saint Augustin est simplement plus long et insiste sur les faibles ressources des apôtres. Il peut servir de commentaire ou plus exactement de complément au texte de Bossuet.

3° La note ne renvoie qu'au *De Civ. Dei*.

L'injustice apparente de Dieu.

Discours, II, 22, p. 493, n. 2.

...Dieu ne donne pas toujours à ses élus de semblables marques. Dans ces terribles châtimens qui font sentir sa puissance à des nations entières, il frappe souvent le juste avec le coupable........

Car il a de meilleurs moyens de les séparer que ceux qui paraissent à nos sens. Les mêmes coups qui brisent la paille séparent le bon grain ; l'or s'épure dans le même feu où la paille est consumée ; et sous les mêmes châtimens par lesquels les méchans sont exterminés, les fidèles se purifient.

De Civ. Dei, I, 8.

Dicet aliquis : « Cur ego ista divina misericordia etiam ad impios ingratosque pervenit ? » Cur putamus, nisi quia eam ille praebuit, qui cotidie facit *oriri solem suum super bonos et malos et pluit super justos et injustos?*

...Haec cum ita sint, quicumque boni et mali pariter adflicti sunt, non ideo distincti non sunt, quia distinctum non est quod utrique perpessi sunt. Manet enim dissimilitudo passorum etiam in similitudine passionum, et licet sub eodem tormento non est idem virtus et vitium. Nam sicut sub uno igne aurum rutilat palea fumat, et sub eadem tribula stipulae comminuuntur frumenta purgantur, nec ideo cum oleo amurcae confunditur, quid eodem preli pondere exprimitur : ita una eademque vis inruens bonos probat, purificat, eliquat, malos damnat, vastat, exterminat. Unde in eadem afflictione mali Deum de testantur atque blasphemant, boni autem pre-

cantur et laudant. Tantum interest, non qualia, sed qualis quisque patiatur. Nam pari motu exagitatum et exhalat horribiliter caenum et suaviter fragrat unguentum.

Importance de la citation. — Elle explique le désordre apparent de l'histoire. Elle donne un exemple de ces moyens cachés dont Dieu se sert pour exercer sa justice et conserver à l'histoire sa moralité. Elle prouve du même coup la constance de l'intervention providentielle dans les affaires humaines. Elle est donc de première importance.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots : « où la paille est consumée ». Elle se rapporte à ce qui précède et à ce qui suit immédiatement.

2° Le texte de Saint Augustin contient exactement les mêmes idées que le texte de Bossuet. Il est, comme toujours, plus abondant que le texte de Bossuet et sert ainsi d'éclaircissements; mais, par endroits, le passage du *Discours* est une traduction littérale du *De Civitate Dei*. (cf. Les mêmes coups qui brisent la paille séparent le bon grain, etc..).

3° La note ne renvoie qu'au *De Civ. Dei*..

Même les païens ont avoué la grandeur de Jésus-Christ.

Discours, II, 26, p. 526, note 2.

Quoique Porphyre, en abjurant le Christianisme, s'en fût déclaré l'ennemi, il ne laissa pas, dans le livre intitulé la Philosophie par les oracles, d'avouer qu'il y en a eu de très favorables à la sainteté de Jésus-Christ.

A Dieu ne plaise que nous apprenions par les oracles trom-

De Civ. Dei, XIX, 23.

...Dicit etiam bonus philosophus iste (Porphyre) de Christo, quasi oblitus illius, de qua paulo ante locuti sumus, contumeliae suae, aut quasi in somnis dii ejus maledixerint Christo, et evigilantes eum bonum esse cognoverint digneque laudaverint. Denique tanquam mirabile aliquid atque incredibile prola-

peurs la gloire du Fils de Dieu, qui les a fait taire en naissant. Ces oracles cités par Porphyre sont de pures inventions : mais il est bon de savoir ce que les païens faisaient dire à leurs dieux sur Notre-Seigneur. Porphyre donc nous assure qu'il y a eu des oracles où Jésus-Christ est appelé un homme pieux et digne de l'immortalité, et les chrétiens au contraire des hommes impurs et séduits. Il récite ensuite l'oracle de la déesse Hécate, où elle parle de Jésus-Christ comme « d'un homme illustre par sa piété, dont le corps a cédé aux tourmens, mais dont l'âme est dans le ciel avec les âmes bienheureuses. Cette âme, disoit la déesse de Porphyre, par une espèce de fatalité, a inspiré l'erreur aux âmes à qui le destin n'a pas assuré les dons des dieux et la connoissance du grand Jupiter; c'est pourquoi ils sont ennemis des dieux. Mais gardez-vous bien de le blâmer, poursuit-elle en parlant de Jésus-Christ, et plaignez seulement l'erreur de ceux dont je vous ai raconté la malheureuse destinée ». Paroles pompeuses et entièrement vides de sens, mais qui montrent que la gloire de Notre-Seigneur a forcé ses ennemis à lui donner des louanges.

turus : « Praeter opinionem, inquit, profecto quibusdam videatur esse quod dicturi sumus. Christum enim dii piissimum pronuntiaverunt et immortalem factum, et cum bona praedicatione ejus meminerunt; Christianos vere pollutos, inquit, et contaminatos et errore implicatos esse dicunt et multis talibus adversus eos blasphemiis utuntur ». Deinde subicit velut oracula deorum blasphemantium Christianos. Et post haec : « De Christo autem, inquit, interrogantibus si est Deus, ait Hecate : « Quoniam quidem immortalis anima post corpus ut incedit, nosti; a sapientia autem abscissa semper errat; viri pietate praestantissimi est illa anima, hanc colunt aliena a se veritate ». Deinde post verba hujus quasi oraculi sua ipse contexens : « Piissimum igitur virum, inquit, eum dixit, et ejus animam, sicut et aliorum piorum, post obitum immortalitate dignatam, et hanc colere christianos ignorantes ». Interrogantibus autem, inquit : Cur ergo damnatus est : oraculo respondit dea : Corpus quidem debilitantibus tormentis semper oppositum est; anima autem piorum caelesti sedi insidet. Illa vero anima aliis animabus fataliter dedit, quibus fata non adnuerunt deorum dona obti-

nere neque habere Jovis immortalis agnitionem, errore implicari. Propterea ergo diis exosi, quia, quibus fato non fuit nosse Deum nec dona ab diis accipere, his fataliter dedit iste errore implicari. Ipse vero pius et in caelum, sicut pii, concessit. Itaque hunc quidem non blasphemabis, misereberis autem hominum dementiam, ex eo in eis facile praecepsque periculum ».

Quis ita stultus est, ut non intellegat aut ab homine callido eoque Christianis inimicissimo haec oracula fuisse conficta, aut consilio simili ab impuris daemonibus ista fuisse responsa, ut scilicet, quoniam laudant Christum, propterea credantur veraciter vituperare Christianos, atque ita, si possint, intercludant viam salutis aeternae, in qua fit quisque Christianus ?

Importance de la citation. — Bossuet n'attribue pas à la citation de Porphyre le même sens que Saint Augustin ; il y voit un hommage des païens à Jésus-Christ et la preuve de la force invincible du Christianisme ; Saint Augustin ne veut y voir qu'une ruse des démons et la donne surtout pour réfuter Porphyre.

Il semble donc que nous ne puissions faire état de ce passage du *De Civitate Dei* pour prouver que Bossuet s'est inspiré de la philosophie de Saint Augustin ; le contexte nous l'interdirait.

Pourtant, si nous nous reportons à la fin du chapitre 22, livre XIX, du *De Civ. Dei*, nous y trouvons exprimée l'inter-

prétation que donne Bossuet du passage de Porphyre (*Postremo ipse est Deus, quem doctissimus philosophorum, quamvis Christianorum acerrimus inimicus, etiam per eorum oracula, quos deos putat, deum magnum Porphyrius confitetur*). — La note de Bossuet est simplement incomplète; elle devait, semble-t-il, nous reporter à la fois aux chapitres 22 et 23 du livre XIX de Saint Augustin.

Le rapprochement reprend donc toute sa valeur, et Bossuet a trouvé chez Saint Augustin cette idée essentielle, que le Christianisme s'est imposé au monde rapidement et par les moyens les plus divers. Même les païens ont confessé sa grandeur.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots « la Philosophie par les oracles ». Elle porte sur ce qui précède et ce qui suit.

2° Le texte de Saint Augustin complète celui de Bossuet. Il donne tout au long les oracles en question. Surtout, cette citation semble destinée à citer Porphyre plus que Saint Augustin. Il est probable que Bossuet ne connaît le texte de Porphyre que par celui du *De Civ. Dei*, puisqu'en note, — et contre sa coutume —, il renvoie le lecteur au livre de la *Philosophie par les oracles,* sans indication de chapitre.

3° La note reporte à la fois au *De Civ. Dei*, à Porphyre et aux *Dem. evang*. d'Eusèbe.

Les tendances monothéistes de la fin du Paganisme.

Discours, II, 26, p. 529, n. 3.

Ainsi, par la vertu de la croix, la religion païenne confondue par elle-même tombait en ruine; et l'unité de Dieu s'établissoit tellement, qu'à la fin l'idolâtrie n'en parut pas éloignée. Elle disoit que la nature divine si grande et si étendue ne pouvoit être exprimée par un seul nom,

De Civ. Dei, IV, 10, 11.

(Le chap. 10, énumère avec ironie les dieux attribués aux diverses parties de l'univers. Les commentateurs l'ont intitulé « Quas opiniones secuti sint, qui diversos deos diversis mundi partibus praefecerunt ». Nous ne pouvons songer à le reproduire ici).

ni sous une seule forme; mais que Jupiter et Mars et Junon et les autres dieux n'étoient au fond que le même dieu, dont les vertus infinies étoient expliquées et représentées par tant de mots différens. — Quand ensuite il falloit venir aux histoires impures des dieux, à leurs infâmes généalogies, à leurs impudiques amours, à leurs fêtes et à leurs mystères qui n'avoient point d'autre fondement que ces fables prodigieuses, toute la religion se tournoit en allégories : c'étoit le monde ou le Soleil qui se trouvoient être ce Dieu unique; c'étoit les étoiles, c'étoit l'air, et l'eau, et la terre, et leurs divers assemblages qui étoient cachés sous les noms des dieux et dans leurs amours. Foible et misérable refuge : car outre que les fables étoient scandaleuses, et toutes les allégories froides et forcées, que trouvoit-on à la fin, sinon que ce Dieu unique étoit l'univers avec toutes ses parties; de sorte que le fond de la religion étoit la nature, et toujours la Créature à la place du Créateur?

11. — Quodlibet igitur physicis rationibus et disputationibus adserant : modo sit Jupiter corporei hujus mundi animus, qui universam istam molem ex quattuor vel quot eis placet elementis constructam atque compactam implet et movet, modo inde suas partes sorori et fratribus cedat; modo sit aether, ut aerem Junonem subterfusam desuper amplectatur, modo totum simul cum aere sit ipse coelum, terram vero tanquam conjugem eamdemque matrem (quia hoc in divinis turpe non est) fecundis imbribus et seminibus fetet; modo autem (ne sit necesse per cuncta discurrere) deus unus, de quo multi a poeta nobilissimo dictum putant :

...... Deum namque ire per omnes
Terras tractatusque maris caelumque [profundum].

....

Haec si ita sint......., quid perderent, si unum Deum colerent prudentiore compendio?.

....

Importance de la citation. — L'évolution du polythéisme vers le monothéisme sous l'influence du Christianisme, et la toute puissante « vertu de la croix » — telles sont les idées essentielles de ce passage de Bossuet. Elles occupent une large place dans la *Suite de la Religion*; elles se rattachent à

ce grand principe, dont Bossuet se réclame sans cesse et d'après lequel la Providence prépare les événements, ménage des évolutions et n'impose pas brutalement aux hommes ses volontés.

Mais l'intention de Saint Augustin n'est pas de marquer cette évolution. On ne trouve, dans le chapitre 11 du livre IV du *De Civ. Dei*, que la critique du polythéisme et des tendances monothéistes des derniers temps du paganisme. Saint Augustin constate que le paganisme, en augmentant l'importance de Jupiter, n'est plus séparé du monothéisme que par des mots. Mais Bossuet commente ce fait, l'explique par l'influence grandissante du christianisme et l'intention divine de préparer les esprits à la vraie religion.

On ne peut donc conclure de ce rapprochement que Bossuet s'est inspiré du chapitre de Saint Augustin. Il ne fait que lui emprunter des faits et les interprète à sa façon. L'importance de cette citation, qui paraissait essentielle, disparaît.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots : « par tant de mots différens ». Elle porte sur ce qui précède et ce qui suit.

2° Le chapitre 10 est le développement d'une brève remarque de Bossuet ; il donne en abondance des exemples ; Saint Augustin s'en montre toujours prodigue ; Bossuet, au contraire, craint toujours de distraire son lecteur de la marche du raisonnement. Quant au chapitre 11, nous venons de voir qu'il ne peut être considéré, lui aussi, que comme un développement et un commentaire. Le contexte ne permet pas d'y voir une source d'idée.

3° La note renvoie, en même temps qu'à Saint Augustin, à Macrobe et à Apulée.

Les tendances monothéistes de la fin du paganisme.

Discours, II, 16, p. 530, n. 1.

Ces faibles excuses de l'idolâtrie, quoique tirées de la philosophie des stoïciens, ne contentoient guère les philosophes. Celse et Porphyre cherchèrent de nouveaux secours dans la doctrine de Platon et de Pythagore, et voici comment ils concilioient l'unité de Dieu avec la multiplicité des dieux vulgaires.

Il n'y avait, disoient-ils, qu'un Dieu souverain : mais il étoit si grand qu'il ne se mêloit pas des petites choses. Content d'avoir fait le ciel et les astres, il n'avait daigné mettre la main à ce bas monde, qu'il avoit laissé former à ses subalternes; et l'homme, quoique né pour le connoître, parce qu'il étoit mortel, n'étoit pas une œuvre digne de ses mains. Aussi étoit-il inaccessible à notre nature : il étoit logé trop haut pour nous ; les esprits célestes qui nous avoient faits nous servoient de médiateurs auprès de lui, et c'est pourquoi il les falloit adorer.

De Civ. Dei, VIII, 14 et 19, 18, 21, 22. IX, 3, 6.

VIII, 14. Omnium, inquiunt, animalium, in quibus est anima rationalis, tripertita divisio est, in deos, homines, daemones. Dii excelsissimum locum tenent, homines infimum, daemones medium. Nam deorum sedes in caelo est, hominum in terra, in aëre daemonum.

VIII, 18..... Quoniam nullus deus miscetur homini, quod Platonem dixisse perhibent, isti ad deos perferunt preces hominum et inde ad homines impetrata quae poscunt. Indignum enim putaverunt qui ista crediderunt misceri homines diis et deos hominibus ;.......

VIII, 21. Sed nimirum tantae absurditatis et indignitatis est magna necessitas, quod scilicet deos aetherios humana curantes quid terrestres homines agerent utique lateret, nisi daemones aërii nuntiarent ; quoniam aether longe a terra est, alteque suspensus, aër vero aetheri terraeque contiguus...

(Les chap. 19 et 22 du livre VIII, 3 et 6 du livre IX, nous renseignent sur les qualités et les passions de ces démons médiateurs, dont le caractère est indiqué déjà dans les passages que nous citons).

Importance de la citation. — Elle marque, comme la précédente, l'évolution du paganisme vers le monothéisme. Elle oppose le Dieu indifférent des philosophes au Dieu-Providence des chrétiens. Elle a donc, comme la précédente citation, une grande importance, au moins apparente.

Mais, comme nous l'avons déjà constaté pour la précédente, le contexte de Saint Augustin nous interdit de conclure de la citation à une véritable inspiration. Saint Augustin, dans les chapitres du *De Civ. Dei* qu'indique Bossuet, ne donne pas les tendances monothéistes des philosophes comme une preuve de l'évolution ménagée par Dieu. Le *De Civ. Dei* n'est donc pas ici, pour Bossuet, une source d'idées, mais une source de faits, et la citation perd toute importance.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots « œuvre digne de ses mains » ; elle renvoie le lecteur aux phrases qui précèdent et qui suivent.

2° Les chapitres VIII, 22 ; IX, 3 et 6, ne correspondent à rien dans le passage de Bossuet. Ils traitent de la condamnation du culte des démons contre Apulée (VIII, 22), de la nature des démons (IX, 3), des passions dont sont agités les démons (IX, 6). On peut donc les considérer comme une addition, un commentaire, que Bossuet a jugé inutile de reproduire. En somme, Bossuet n'a cherché, dans les chapitres cités de Saint Augustin, que le résumé de la doctrine des Platoniciens et d'Apulée en particulier sur les démons médiateurs.

3° En même temps qu'à Saint Augustin, la note renvoie le lecteur à Origène, Platon, Porphyre et Apulée.

L'évolution du paganisme vers le monothéisme.

Discours, II, 26, p. 531, n. 1.

C'est ici que l'idolâtrie, qui sembloit être aux abois, découvrit tout à coup son foible.

De Civ. Dei, X, *passim*.

X, 5... Et in hujus prophetae verbis (Mich., 8, 6 et suiv.) utrumque distinctum est satis-

Sur la fin des persécutions Porphyre, pressé par les chrétiens, fut contraint de dire que le sacrifice n'étoit pas le culte suprême; et voyez jusqu'où il pousse l'extravagance. Ce Dieu très-haut, disoit-il, ne recevoit point de sacrifices; tout ce qui est matériel est impur pour lui et ne peut lui être offert. La parole même ne doit pas être employée à son culte, parce que la voix est une chose corporelle : il faut l'adorer en silence et par de simples pensées; tout autre culte est indigne d'une majesté si haute.

que declaratum illa sacrificia per se ipsa non requirere Deum, quibus significantur haec sacrificia, quae requirit Deus. In epistula, quae inscribitur ad Hebraeos : Bene facere, inquit, et communicatores esse nolite oblivisci; talibus enim sacrificiis placetur Deo. Ac per hoc ubi scriptum est : Misericordiam volo quam sacrificium, nihil aliud quam sacrificium sacrificio praelatum oportet intellegi; quoniam illud, quod ab omnibus appellatur sacrificium, signum est veri sacrificii. Porro autem misericordia verum sacrificium est; unde dictum est, quod paulo ante commemoravi. Talibus enim sacrificiis placetur Deo. Quaecumque igitur in ministerio tabernaculi sive templi multis modis de sacrificiis leguntur divinitus esse praecepta, ad dilectionem Dei et proximi significando referuntur. In his enim duobus praeceptis, ut scriptum est, tota lex pendet et prophetae.

X, 6. Proinde verum sacrificium est omne opus, quo agitur, ut sancta societate inhaereamus Deo, relatum scilicet ad illum finem boni, quo veraciter beati esse possimus. Unde et ipsa misericordia, qua homini subvenitur, si non propter Deum fit, non est sacrificium..

X, 20. Unde verus ille media-

tor, in quantum formam servi accipiens mediator effectus est Dei et hominum, homo Christus Jesus, cum in formâ Dei sacrificium cum Patre sumat, cum quo et unus Deus est, tamen in forma servi sacrificium maluit esse quam sumere, ne vel hac occasione quisquam existimaret cuilibet sacrificandum esse creaturae......................

X, 21. Moderatis autem praefinitisque temporibus etiam potestas permissa daemonibus, ut hominibus quos possident excitatis inimicitias adversus Dei civitatem tyrannice exerceant sibique sacrificia non solum ab offerentibus sumant et a volentibus expetant, verum etiam ab invitis persequendo violenter extorqueant, non solum perniciosa non est, sed etiam utilis invenitur ecclesiae, ut martyrum numerus impleatur ; quos civitas Dei tanto clariores et honoratiores cives habet, quanto fortius adversus impietatis peccatum et usque ad sanguinem certant.........

....

Importance de la citation. — Elle est encore interprétée par Bossuet comme une preuve en faveur de l'évolution du paganisme vers le monothéisme. Mais, comme pour les précédentes citations, nous devons remarquer que Bossuet lui donne une valeur que Saint Augustin n'a pas indiquée.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les

mots : « Ce Dieu très haut, disoit-il », c'est-à-dire en tête du passage.

2° Elle nous reporte à la critique que fait Saint Augustin des arguments de Porphyre, chez qui Bossuet veut voir le dernier effort du paganisme ruiné. Le livre X tout entier de Saint Augustin, dont Bossuet invoque sans précision le témoignage (passim), est une réponse aux platoniciens et aux néo-platoniciens, qu'une sorte d'orgueil arrête au seuil du Christianisme. Bossuet cite simplement l'opinion de Porphyre (cf. p. 532). « A quoi sert de réfuter ces absurdités? », et, suivant un procédé que nous avons plus haut constaté, laisse à Saint Augustin le soin de développer et de réfuter les théories du philosophe. C'est donc, ici encore, un complément au « Discours », non une source.

3° Par cette note 1 de la page 531, Bossuet renvoie le lecteur à la fois à Saint Augustin et à Porphyre. Il est vraisemblable — nous l'avons déjà fait observer — que Bossuet a connu d'abord l'opinion de Porphyre par Saint Augustin.

Les tendances monothéistes à la fin du paganisme.

Discours, II, 26, p. 532, n. 1.	*De Civ. Dei*, VIII, 13.
Mais qu'était-ce donc que ces sacrifices que les gentils offroient dans tous les temples? Porphyre en avait trouvé le secret. Il y avoit, disoit-il, des esprits impurs, trompeurs, malfaisans, qui par un orgueil insensé vouloient passer pour des dieux et se faire servir par les hommes. Il falloit les apaiser, de peur qu'ils ne nous nuisissent. Les uns plus gais et plus enjoués se laissoient gagner par des spectacles et des jeux : l'humeur plus sombre des au-	....primum ab eis (Platonicis) quaero, quibus diis istum cultum exhibendum arbitrentur, utrum bonis an malis an et bonis et malis. Sed habemus sententiam Platonis dicentis, omnes deos bonos esse nec esse omnino ullum deorum malum.. Hoc si ita est (nam de diis quid aliud decet credere?) illa profecto vacuatur opinio, qua nonnulli putant, deos malos sacris placandos esse, ne laedant; bonos autem, ut adjuvent, invocandos. Mali enim

tres vouloit l'odeur de la graisse et se repaissoit de sacrifices sanglans. Que sert de réfuter ces absurdités?

nulli sunt dii; bonis porro debitus, ut dicunt, honor sacrorum est deferendus..........

....

Hunc autem Platonem... inter semideos Labeo ponit. Qui Labeo numina mala victimis cruentis atque hujus modi supplicationibus placari existimat, bona vero ludis et talibus quasi ad laetitiam pertinentibus rebus. Quid est ergo quod semideus Plato non semideis, sed deis, et hoc bonis, illa oblectamenta, quia judicat turpia, tam constanter audet auferre? Qui sane dii repellunt sententiam Labeonis; nam, se in Latinis non lascivos tantum atque ludibundos, sed etiam saevos terribilesque monstrarunt. Exponant ergo nobis ista Platonici, qui omnes deos secundum auctoris sui sententiam bonos et honestos et virtutibus sapientium socios esse arbitrantur aliterque de ullo deorum sentiri nefas habent.................

....

Importance de la citation. — Comme pour les précédentes, Bossuet s'en sert comme d'une preuve en faveur des tendances monothéistes du Paganisme agonisant, partant comme d'un témoignage en faveur de l'intervention divine et des transitions ménagées par Dieu.

Mais les caractères de la citation réduisent singulièrement la valeur de cette citation et son rôle dans la formation de la philosophie de Bossuet.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots « qu'ils ne nous nuisissent ». — Elle porte donc sur ce qui précède et ce qui suit.

2° Bossuet n'emprunte pas à Saint Augustin l'idée générale que nous avons notée : l'évolution du Paganisme vers le monothéisme, prouvée par les théories des platoniciens et des néo-platoniciens. Il ne demande à cette citation qu'un résumé d'une doctrine philosophique et la discussion de cette doctrine. Ici encore, nous sommes en présence d'une citation de faits et d'un complément au passage du *Discours*; et la note ne nous révèle pas une « source » de la pensée de Bossuet.

3° Bossuet donne la théorie des démons « gais ou tristes » comme étant de Porphyre, et nous renvoie, pour l'exposé développé de cette théorie, à Saint Augustin. (Cf. « Porphyre en avoit trouvé le secret », etc.). — Quant à la note même, elle est ainsi formulée : *Porph. De Abstin. lib. II. Apud Aug. De Civ. Dei, lib. VIII. Cap. 13.* Elle semble bien indiquer que Bossuet cite un passage de Porphyre reproduit ou tout au moins résumé par Saint Augustin (cf. *apud*). — Or, le chapitre de Saint Augustin, loin de citer Porphyre, attribue la théorie en question à Labéon. Labéon est un stoïcien, séparé de Porphyre par trois siècles. Il faut donc admettre que Bossuet, dans le passage cité du *Discours* comme dans la note qui s'y rapporte, s'est trompé.

La supériorité des Livres sacrés sur les livres religieux des païens.

Discours, II, 27, p. 538, n. 1.

Les livres sacrés des Romains, où Numa auteur de la religion en avoit écrit les mystères, ont péri par les mains des Romains mêmes, et le Sénat les fit brûler comme tendans à renverser la religion.

De Civ. Dei, VII, 34.

.....sicut apud eumdem Varronem legitur in libro de cultu deorum. « Terentius quidam, cum haberet ad Janiculum fundum et bubulcus ejus juxta sepulcrum Numae Pompilii traiciens aratrum eruisset ex terra

libros ejus, ubi sacrorum institutorum scriptae erant causae, in Urbem pertulit ad praetorem, et ille cum inspexisset principia, rem tantam detulit ad senatum. Ubi cum primores quasdam causas legissent, cur quidque in sacris fuerit institutum, Numae mortuo senatus adsensus est, eosque libros tanquam religiosi patres conscripti, praetor ut combureret, censuerunt........ Me admonere sufficiat..... ipsum.... Numam Pompilium curiositate illicita ad ea daemonum pervenisse secreta, quae ipse quidem scriberet, ut habere unde legendo commoneretur; sed ea tamen, cum rex esset, qui minime quemquam metueret, nec docere aliquem nec delendo vel quoquo modo consumendo perdere auderet... Senatus autem cum religiones formidaret damnare majorum et ideo Numae adsentiri cogeretur, illos tamen libros tam perniciosos esse judicavit, ut nec obrui rursus juberet, ne humana curiositas multo vehementius rem jam proditam quaereret, sed flammis aboleri nefanda monumenta, ut, quia jam necesse existimabant sacra illa facere, tolerabilius erraretur causis eorum ignoratis, quam cognitis civitas turbaretur.

Importance de la citation. — Elle fait partie d'un développement, où Bossuet prouve par la durée des livres sacrés la supériorité du Christianisme sur les autres religions. Nous trouvons ici la théorie du « peuple choisi de Dieu », qui est au centre de la philosophie de Bossuet.

Mais cette citation n'a pas, chez Saint Augustin, le rôle que lui donne Bossuet dans le *Discours*. Saint Augustin ne s'en sert qu'en faveur de sa théorie sur les origines démoniaques du paganisme.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée à la fin du passage de Bossuet, après les mots « renverser la religion ».

2° La note, pour ce qui regarde la citation de saint Augustin, est ainsi formulée : *Varr. lib. de cultu Deor.*, *apud S. Aug.*, *de Civit. Dei*, *lib. VII*, *cap. 34*. La citation de saint Augustin n'a donc pour objet que de citer Varron. Le fait est d'autant plus caractéristique que Bossuet reconnaît en note (par le mot *apud*) avoir pris directement la citation de Varron dans le *De Civ. Dei.* Saint Augustin n'y ajoute du reste qu'un commentaire peu important.

3° La note renvoie le lecteur, en même temps qu'à saint Augustin et Varron, à Tite-Live.

Les attaques des païens contre le Christianisme et la chute de l'Empire romain.

Discours, III, p. 572, n. 1.	*De Civ. Dei*, I, 1, *etc...*
Rome, qui avait vieilli dans le culte des idoles, avait une peine extrême à s'en défaire, même sous les Empereurs chrétiens ; et le Sénat se faisoit un honneur de défendre les dieux de Romulus, auxquels il attribuoit toutes les victoires de l'ancienne république. Les Empereurs étoient fatigués des dé-	I, 1..... Sic evaserunt multi, qui nunc Christianis temporibus detrahunt et mala, quae illa civitas pertulit, Christo imputant; bona vero, quae in eos ut viverent propter Christi honorem facta sunt, non imputant Christo nostro, sed fato suo, cum potius deferant, si quid recti saperent, illa, quae

putations de ce grand corps qui demandoit le rétablissement de ses idoles et qui croyoit que corriger Rome de ses vieilles superstitions, était faire injure au nom romain.

ab hostibus aspera et dura perpessi sunt, illi divinae providentiae tribuere.

....

I, 36. . eos, qui Romanae rei publicae clades in religionem nostram referunt, quâ diis suis sacrificare prohibentur.....

Importance de la citation. — Bossuet s'en sert pour expliquer la chute de l'Empire romain. Mais Saint Augustin ne cite ces faits que pour réfuter les attaques des païens et les amener au Christianisme. Bossuet lui donne donc une importance qu'elle n'a pas chez Saint Augustin.

Caractères de la citation. — 1° Elle est indiquée après les mots « Victoires de l'ancienne république ». La note paraît assez mal placée. En effet, nous ne trouvons qu'un rapport très vague entre le texte cité du *De Civ. Dei* et le passage de Bossuet. Dans tout le livre I de Saint Augustin, il n'est pas un chapitre où soient marquées les députations du Sénat et son obstination à défendre les « idoles ». Le livre I de Saint Augustin est consacré à la défense du Christianisme contre ce reproche des païens : le Christianisme a attiré sur Rome la colère des dieux, et son argumentation se borne à montrer que les dieux païens sont impuissants. Cette idée générale, Bossuet la reprend, non dans le passage indiqué par la note, mais trois phrases plus loin : « Au contraire, ils continuoient à charger d'opprobres l'Eglise de Jésus-Christ qu'ils accusoient encore, à l'exemple de leurs pères, de tous les malheurs de l'empire ».

2° Bossuet ne cite Saint Augustin que comme un témoin des attaques païennes contre le Christianisme ; il ne lui emprunte que des faits, pas une idée. Surtout, il renvoie le lecteur aux détails abondants que donne Saint Augustin sur cette dispute et qui s'amassent dans les cinq premiers livres du *De Civ. Dei.*

3° En même temps qu'à Saint Augustin, la note de Bossuet renvoie le lecteur à Zozime (*Apud Ambros.*)

Caractères généraux des citations de « la Cité de Dieu » dans le « Discours »

1° Bossuet cite douze fois le *De Civitate Dei* dans le *Discours sur l'histoire universelle.* Il renvoie à tout un chapitre, quelquefois à plusieurs chapitres et même tout un livre de Saint Augustin. Aussi avons-nous dû choisir, dans ces chapitres, les passages qui se rapportaient aux passages du *Discours* indiqués par Bossuet. D'une façon générale, le chiffre qui reporte le lecteur à la note se trouve au milieu du passage du *Discours* que doit éclairer la citation de Saint Augustin. Il y a pourtant, sur ces douze citations, quatre exceptions : dans un cas (II, 26, p. 530, n. 1), le chiffre est en tête du passage; dans deux cas (II, 20, p. 477, n. 6); II, 27, p. 538, n. 1), il est à la fin; dans un autre (III, 1, p. 572, n. 1), il est éloigné du passage par quelques phrases. En somme, Bossuet n'a pas, sur ce point, de règle absolument fixe. Il était pourtant nécessaire de chercher à déterminer de quelle manière il indiquait le plus souvent ses citations, afin de justifier l'interprétation que nous en donnons, le choix que nous nous sommes permis de faire dans les chapitres ou les livres du *De Civitate Dei* marqués par Bossuet.

*
* *

2° Nous pouvons classer ainsi qu'il suit les citations du *De Civitate Dei* faites par Bossuet dans le *Discours.*

a) *Citations d'idées.* (Nous entendons par ces termes les véritables sources, celles qui dénonceraient avec évidence une réelle influence de Saint Augustin sur Bossuet).

Nous en trouvons cinq :

II, 19, p. 455, note 1.
II, 19, p. 455, note 2.
II, 19, p. 456, note 1.
II, 20, p. 477, note 6.
II, 22, p. 493, note 2.

Elles se rapportent toutes à des idées très importantes pour la constitution de la philosophie religieuse de Bossuet : la présence en nous de l'image de la Trinité et de l'Incarnation, — les progrès miraculeux du Christianisme, — l'injustice apparente de Dieu.

b) *Citations-commentaires.* (Nous entendons par là des citations que Bossuet destine à compléter, à développer une remarque de son *Discours*. Saint Augustin lui fournit ainsi, suivant les cas, des exemples, des arguments ; Saint Augustin est, en effet, un écrivain abondant et fort amateur de digressions ; des livres entiers de la *Cité de Dieu* sont en marge du vrai sujet de l'ouvrage, et l'on a parfois quelque peine à démêler dans ce chaos de développements hétérogènes le plan général de l'auteur. Bossuet, au contraire, est l'écrivain le plus clair et le plus avide de logique ; il redoute les détails qui distraient le lecteur des idées essentielles, les argumentations prolongées qui le fatiguent. Mais, comme il veut aussi que son œuvre soit complète et solide, il renvoie le lecteur exigeant aux chapitres du *De Civitate Dei*).

Telle est la citation II, 26, p. 530, note 1. Le contexte nous interdit d'y voir une source véritable, une citation d'idée.

Telles encore :

II, 26, p. 529, n. 3.
II, 26, p. 531, n. 1.
III, 1, p. 572, n. 1.

A la vérité, nous pourrions y joindre celles que nous avons considérées comme citations d'idées. Le contexte de saint Augustin, étant analogue au contexte de Bossuet, nous avons naturellement tendance à voir en elles des démarches

de la pensée de Saint Augustin, que Bossuet s'est directement assimilées. Mais nous savons que ces citations sont beaucoup plus amples que les passages correspondants du *Discours ;* pour quelques lignes du *Discours*, Bossuet renvoie à plusieurs chapitres de Saint Augustin; même la plupart de ces citations renferment des idées ou des faits, auxquels Bossuet ne fait pas allusion (cf. surtout II, 20, p. 477, note 6; le chapitre XXI, 7, de Saint Augustin contient une liste de phénomènes merveilleux dont Bossuet ne dit pas un mot) ; nous apprenons par ailleurs que Bossuet fait surtout servir la citation à compléter son texte. N'avons-nous pas le droit de conclure que ces citations sont plutôt des citations de faits, des citations-commentaires que des citations d'idées, et que Bossuet les indique plutôt pour éclairer son lecteur et lui conseiller des lectures que pour lui rendre compte, à la façon loyale des érudits d'aujourd'hui, des auteurs dont il s'est inspiré?

c) *Citations-citations*. (Nous entendons par là des citations de Saint Augustin qui ne sont que la reproduction littérale ou le résumé de passages extraits d'autres écrivains).

Telles sont :

II, 26, p. 526, n. 2.
II, 26, p. 532, n. 1.
II, 27, p. 538, n. 1.

Bossuet marque nettement le caractère de ces citations par le mot *apud*, placé avant le nom de Saint Augustin; il cite Varron et Porphyre *d'après* Saint Augustin.

* * *

En somme, quelles que soient ces citations, il est aisé de voir qu'elles présentent ce commun caractère : elles sont surtout des citations de faits et de développements jugés superflus par Bossuet. Elles constituent, dans l'ensemble, un *complément* au *Discours*; elles n'ont pas la prétention de donner l'indication des sources. Celles d'entre elles qui sont

des citations d'idées en même temps que des citations de faits n'expriment que quelques théories parmi toutes celles qui composent la philosophie religieuse de Saint Augustin et de Bossuet.

Au reste, en même temps qu'il cite Saint Augustin, Bossuet cite, en marge du même passage, Porphyre, Varron, etc. Au lecteur à faire le départ entre ce qui se rapporte à Saint Augustin et ce qui se rapporte aux autres. On admettrait difficilement qu'un écrivain citât, dans la même note, un auteur auquel il doit les idées essentielles de son ouvrage et de simples historiens païens.

Il est donc vraisemblable que *dans ses citations* Bossuet ne considère le *De Civitate Dei* que comme une encyclopédie commode, un magasin d'exemples et d'arguments; il n'y reporte le lecteur que pour s'éviter des longueurs ou des recherches vaines, ou pour appuyer d'une autorité les idées qu'il exprime, ou pour révéler les sources de son inspiration, en érudit consciencieux.

Il suit de là que ces citations ne prouvent pas du tout que la philosophie du *De Civitate Dei* ait exercé une influence sur celle du *Discours*. Elles prouveraient plutôt que Bossuet n'a trouvé qu'en lui-même sa philosophie.

*
* *

Mais cette apparence sera démentie, si nous prouvons qu'en général Bossuet, — au moins dans le *Discours*, — n'a jamais utilisé que la citation de faits, qu'il n'indique jamais avec *intention* les sources de ses idées. — Nous aurons alors la liberté de chercher des rapprochements entre le *De Civitate Dei* et le *Discours*; peut-être ne nous donneront-ils pas la preuve certaine que Bossuet s'est inspiré de la *Cité de Dieu*; mais au moins ne pourra-t-on se servir du caractère des citations pour nous refuser le droit d'établir cette influence par l'étude comparée des deux ouvrages.

Notre argumentation sera fondée sur l'examen des citations de la Bible dans le *Discours*.

Il est certain que Bossuet s'est, au vrai sens du mot, inspiré de la Bible; il s'est, en tant que catholique, pénétré des idées de la Bible. En particulier, dans le *Discours*, on est assuré de retrouver pour ainsi dire sous chaque phrase cette théorie essentiellement chrétienne, — la toute-puissance de Dieu et l'intervention constante de la Providence dans les affaires humaines.

Voilà une influence indéniable, établie *a priori*. Examinons dans quelle mesure elle est marquée par les citations que Bossuet donne de la Bible en marge de son *Discours*.

Certains chapitres du *Discours*, nous l'avons vu, ramassent en quelques pages les idées essentielles de la philosophie de Bossuet; il en est en particulier qui sont consacrés à établir ce principe de sa doctrine, qui est emprunté directement à la Bible : l'attention continuelle de la Providence aux événements humains. — Prenons pour exemple le chapitre premier de la troisième partie, qui est intitulé : *Les Révolutions des Empires sont réglées par la Providence, et servent à humilier les Princes.*

Si Bossuet se souciait d'indiquer ses sources, il devrait, en marge de ce chapitre, citer certains versets de la Bible qui en expriment exactement la plupart des idées. (Cf. par ex. Chron. XXXIV, 24, 25, 26, 27).

Or, voici les seules références qui soient données par Bossuet :

Discours, III, 1, p. 572, n. 2.	*Apoc.*, XVII, 6.
Il (Dieu) livra donc aux Barbares cette ville (Rome) *enivrée du sang des martyrs*, comme parle saint Jean.	Je vis cette femme enivrée du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus; et la voyant, je fus saisi d'un grand étonnement.

Ainsi, cette citation n'a pour objet que de rappeler une

expression saisissante et forte de Saint Jean et de renvoyer à tout ce passage coloré et tragique de l'*Apocalypse*. Elle n'est pas du tout une citation d'idée, une vraie source ; la Bible n'est ici considérée par Bossuet que comme un document historique, un recueil de faits.

Discours, III, p. 572, n. 3.

...Cette nouvelle Babylone (Rome) imitatrice de l'ancienne, comme elle enflée de ses victoires, triomphante dans ses délices et ses richesses, souillée de ses idolâtries, et persécutrice du peuple de Dieu, tombe aussi comme elle d'une grande chute, et Saint Jean chante sa ruine.

Apocal., XVII, XVIII.

XVII. 1. Alors l'un des anges qui avaient les sept coupes, vint me parler et me dit : Viens, je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, qui est assise sur les grandes eaux.

3. Avec laquelle les rois de la terre se sont prostitués, et les habitants de la terre ont été enivrés du vin de son impudicité.

. . . .

7. Et l'ange me dit : Pourquoi t'étonnes-tu ?

Je te découvrirai le mystère de la femme, et de la bête qui la porte, et qui a sept têtes et dix cornes.

. . . .

13. Ces *Rois* ont un même dessein, et ils donneront leur puissance et leur autorité à la bête (1).

14. Ils combattront contre l'Agneau, mais l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des Seigneurs, et le Roi des Rois, et ceux qui sont avec

(1) Ces deux chapitres de l'*Apocalypse* sont bien connus. Nous n'en donnons que les versets qui sembleraient indiquer une source d'idées et, par là, nous donner tort.

lui, sont les appelés, les élus et les fidèles.

....

16. Et les dix cornes que tu as vues à la bête, sont ceux qui haïront la prostituée, qui la rendront désolée et nue, qui mangeront ses chairs et qui la brûleront dans le feu.

17. Car Dieu leur a mis au cœur d'exécuter ce qu'il lui plaît, et d'avoir un même dessein, et de donner leur royaume à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies.

....

XVIII.......................

4. J'entendis encore une autre voix du ciel, qui disait : « Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que, participant à ses péchés, vous n'ayez aussi part à ses plaies.

5. Car ses péchés sont montés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités.

....

8. C'est pourquoi ses plaies, la mortalité, le deuil et la famine viendront en un même jour, et elle sera consumée par le feu; car le Seigneur Dieu, qui la jugera, est puissant.

9. Et les rois de la terre, qui se sont souillés, et qui ont vécu dans les délices avec elle, pleureront sur elle et se frapperont la poitrine lorsqu'ils verront la fumée de son embrasement.

. . . .

19. Ils mettront de la poussière sur leurs têtes, et crieront en pleurant et se lamentant, et diront : Hélas! hélas! cette grande ville, dans laquelle tous ceux qui avaient des vaisseaux sur mer se sont enrichis de son opulence, comment a-t-elle été réduite en désert en un instant?

. . . .

20. O ciel! réjouis-toi à cause d'elle, et vous, saints apôtres et prophètes, réjouissez-vous : car Dieu a exercé ses jugements sur elle à cause de vous.

. . . .

Il peut sembler, dès l'abord, que cette citation est une citation d'idée. En effet, les versets XVII, 14, 17; XVIII, 5, 8-20, expriment les mêmes idées que le chapitre de Bossuet. — Mais, si l'on se reporte au lieu de la citation et aux mots qui l'indiquent (« et Saint Jean chante sa ruine »), on voit qu'elle a pour objet de renvoyer le lecteur au passage de Saint Jean, que Bossuet ne peut songer à reproduire en entier et qu'il a seulement résumé dans la phrase qui précède les mots : « Et Saint Jean chante sa ruine ». — Il se trouve, sans doute, que Saint Jean célèbre la ruine de la nouvelle Babylone et la puissance de Dieu, mais Bossuet ne fait nul état de ces affirmations générales. Il ne demande au texte de l'*Apocalypse* que des détails historiques et un parallèle entre l'histoire de Babylone et celle de Rome. — C'est donc une citation de fait, une citation — développement ou commentaire.

Ainsi ces deux citations, les seules citations de la Bible que Bossuet donne en marge de ce chapitre, — ne sont pas des citations d'idées, des indications de sources.

Peut-être prétendra-t-on que nous nous sommes fait la part belle, qu'en ces chapitres théoriques Bossuet juge inutile de dénoncer ses sources, et qu'il se réserve de les marquer dans les chapitres de détail, à l'occasion de faits précis.

Tel serait, par exemple, le chapitre VIIe de la IIIe partie, intitulé : *La suite des changements de Rome est expliquée.* Nul autre ne paraît appeler davantage les annotations dont nous venons de parler. Or, Bossuet n'y indique aucune citation de la Bible.

Nous ne concluons pas de cette argumentation que Bossuet s'abstient toujours de nous révéler ses références d'idées. Nous voulons dire simplement que Bossuet, dans le *Discours*, ne se soucie pas de les indiquer méthodiquement. La citation, dans le *Discours*, s'explique donc, non par un scrupule de débiteur, mais bien plutôt par le désir de compléter ses développements, de reporter le lecteur aux « ouvrages à consulter » ; elle est un commentaire, un appendice ; elle n'est pas du tout un « appareil critique ».

De l'étude de ces citations nous prenons le droit de penser :

1° que Bossuet, de son propre aveu, s'est largement inspiré du *De Civitate Dei* ;

2° que Bossuet a pu s'inspirer du *De Civitate Dei* beaucoup plus régulièrement que les références ne le feraient croire.

CHAPITRE V

PREUVES HISTORIQUES

L'influence générale de Saint Augustin sur Bossuet est certaine. Il est peu d'ouvrages de Bossuet qui n'en portent la marque, et l'on pourrait avancer, sans crainte d'erreur, que dans toutes les luttes qu'il soutint, Bossuet prit pour conseiller et pour appui Saint Augustin. La querelle du jansénisme repose tout entière sur une interprétation de Saint Augustin; il semble donc inutile de prouver qu'en pareille matière Bossuet a eu recours à son maître. Contre Grotius, Richard Simon, Dupin et les libertins groupés derrière eux, il défend la tradition de l'Église, il écrit la *Défense de la tradition et des Saints Pères*, qui d'un bout à l'autre est un plaidoyer pour Saint Augustin : certains titres de chapitres sont, à cet égard, intéressants à signaler; ils présentent Saint Augustin comme la tradition incarnée : par exemple, Chap. I : *La tradition attaquée ouvertement en la personne de Saint Augustin.* — L. V, chap. XXI. *Tradition constante de tout l'Occident en faveur de Saint Augustin,* etc. Contre les protestants, il soutient le culte des Saints, la théorie de la justification, l'infaillibilité de l'Église, et c'est encore l'autorité de Saint Augustin qu'il invoque (cf. par exemple : *Réfutation du Catéchisme de Ferry*. Partie I, sect. II, chap. IV. *Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, chap. IV. *Avertissement aux protestants*, I, 34 et 35). C'est avec des

textes de Saint Augustin sur le parfait abandon (*Instruction sur les états d'oraison*, I, x, 18), sur l'amour pur (*Ibid. Additions et corrections*, III), sur la béatitude (*Schola in tuto*, XVI, 2), qu'il combat les quiétistes. Il n'est pas jusqu'à son attitude gallicane qui ne trouve une raison d'être dans des textes de Saint Augustin (cf. par exemple, *Defensio Declarationis cleri gallicani*, I, 2, 2). Ainsi, luttes contre le quiétisme, la protestantisme, le jansénisme, l'ultramontanisme, les audaces de l'exégèse, toutes les démarches essentielles de la pensée de Bossuet révèlent une forte influence de Saint Augustin. Toutes ses idées en sont imprégnées. Que de fois n'a-t-on pas remarqué que Bossuet doit à Saint Augustin de s'être affranchi du péripatétisme, d'avoir corrigé le cartésianisme tout en le favorisant, d'avoir ainsi brillamment maintenu la tradition néo-platonicienne ? (1). Et ce n'est pas ici une influence supposée, qu'il importerait d'établir par des preuves : les preuves, Bossuet lui-même nous les apporte, puisqu'il reconnaît ouvertement ce qu'il doit à Saint Augustin. Les ouvrages qui relèvent des débats précédemment cités sont en effet très différents du *Discours sur l'histoire universelle* : le *Discours* est un traité dogmatique, il a la prétention d'être fondé sur des faits indiscutables, mais la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferry*, la *Défense de la Tradition et des Saints-Pères*, l'*Instruction sur les États d'oraison*, la *Defensio Declarationis cleri gallicani*, etc., sont des ouvrages de polémique, ils sont constitués par des critiques de textes, des appels à l'autorité de l'Église primitive ; c'est pourquoi Bossuet ne se contente pas d'indiquer en marge la source des faits qu'il invoque ; dans le corps même de l'ouvrage, il fait parler Saint Augustin ; il explique la certitude de ses propres

(1) Cette question sera traitée de très près par M. Fr. Picavet, dans son *Histoire générale des philosophies médiévales*. Elle est indiquée dans l'*Esquisse*, en particulier p. 105 et 123, et plus encore dans les *Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales*, ch. XVI, XVII, Avant-propos et Conclusion.

jugements par leur accord avec ceux de Saint Augustin. Jamais influence ne fut plus nette, plus avouée que celle-là.

C'est que Bossuet a vécu dans l'admiration de Saint Augustin ; de ses années d'écolier à son dernier jour, il a gardé pour lui un véritable culte. « Il étoit, dit Ledieu, tellement nourri de la doctrine de Saint Augustin et attaché à ses principes, qu'il n'établissoit aucun dogme, ne faisoit aucune instruction, ne répondoit à aucune difficulté que par Saint Augustin ; il y trouvoit tout, et la défense de la foi et la pureté des mœurs, témoins ses propres ouvrages dogmatiques, même le petit écrit publié contre l'Opéra et la Comédie et enfin l'affaire du quiétisme. Quand il avoit un sermon à faire à son peuple, avec sa Bible, il me demandoit Saint Augustin; quand il avoit une erreur à combattre, un point de fait à établir, il lisoit Saint Augustin. On le voyoit courir rapidement sur tous les ouvrages de ce Père propres à ce sujet » *Mémoires*, 51). Ce docteur qu'il consulte en toute occasion comme un livre d'oracles, Bossuet est parvenu à le connaître parfaitement, à retrouver en lui, du premier coup, le « point de décision », comme dit Ledieu. « Il s'étoit fait une telle habitude de son style, de ses principes et de ses paroles mêmes, que par son bon goût il a rétabli une lacune de huit lignes dans le sermon CCXCIX de l'édition des Pères bénédictins » (Ledieu, *Mém.*, 50 et sq.). Il est comme le défenseur attitré de la doctrine de Saint Augustin ; il plaide longuement pour elle, nous l'avons vu, dans sa *Défense de la Tradition et des Saints Pères* ; il veut la garder des attaques que rendrait aisées la corruption du texte et travaille en personne à l'édition des bénédictins ; aidé de Mabillon, il rédige la « préface générale » (Ledieu, *Mém.*, 50) ; il intervient auprès de Louis XIV pour protéger l'édition contre les Jésuites. Saint Augustin est, à ses yeux, « le père, le maître de tous les prédicateurs de l'Évangile », « l'aigle des Pères, le docteur des docteurs » (*Sermon pour la vêture d'une postulante bernardine,* à Metz). Il lui applique cette forte expression, « ce maître si maître » (*Déf. de la Tradit.*, IV, 16). Il trouve, en

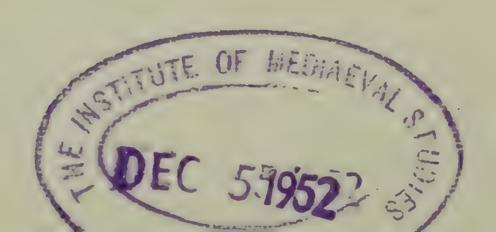
Saint Augustin, « une pleine et profonde compréhension de la matière théologique », et, selon lui, seul des anciens, Saint Augustin fut choisi de Dieu « pour nous donner, par l'occasion des disputes qui se sont offertes de son temps, tout *un corps de théologie*, qui devoit être le fruit de sa lecture profonde et continuelle des Livres sacrés » (*Déf. de la Tradit.*, IV, 16).

Voilà qui précise le caractère de cette influence : Bossuet ne demandera pas surtout à Saint Augustin le charme du style ni la grandeur des images; il puisera dans son œuvre « *les grands principes de la religion* » (Ledieu, *Mém.*, 49), les « principes qu'il y avoit appris toute sa vie et qu'il y retrouvoit d'un coup d'œil, marqués d'un trait sur les marges » (Ledieu, *Mém.*, 51). Le rôle de Saint Augustin dans l'œuvre de Bossuet est donc le rôle d'un professeur de dogme et d'un maître à penser.

Comment admettre qu'à cette influence si constante et si forte le *Discours* ait pu échapper? Comment admettre que Saint Augustin n'ait participé au *Discours* qu'à l'égal d'Hérodote, d'Ammien Marcellin ou de Paul Orose, à titre de fournisseur de faits et d'arguments de détail?

Nous savons qu'en Saint Augustin Bossuet cherchait, en même temps que les « grands principes », « la conduite qu'il devoit garder envers les errans en combattant leurs erreurs » (Ledieu, *Mém.*, 51). Nous avons vu, d'autre part, que le *Discours* n'est pas seulement un ouvrage d'histoire; dans l'intention de Bossuet, il est surtout une arme de combat contre les libertins et les hérétiques; il est inspiré par un désir de conversion. C'est dire que Saint Augustin, selon toute vraisemblance, a joué, dans la composition du *Discours*, le rôle de directeur de conscience que Bossuet lui attribuait d'ordinaire.

Ledieu, implicitement, nous l'affirme. « Je lui ai lu, dit-il, son *Histoire universelle*, qui lui fait toujours grand plaisir; et après lui avoir lu tout de suite le chapitre 13 entier de la deuxième partie qui est une réflexion générale sur la suite



de la religion et sur le rapport des livres de la Sainte Écriture entre eux, et fait à présent le chapitre 28 de la troisième édition, p. 427, et le chapitre 28, p. 443, et le chapitre 29, p. 452, et le chapitre 30, p. 455, il a avoué que ces derniers chapitres par où finit la deuxième partie sont la force de tout l'ouvrage, c'est-à-dire la preuve complète de la vérité de la Religion et de la certitude de la révélation des Livres saints contre les libertins : que là paroît tout ce qui est véritablement la pure production de son esprit ; que ce sont de nouveaux argumens qui n'ont pas été traités par les Saints Pères, nouveaux, dis-je, puisqu'ils sont faits pour répondre aux nouvelles objections des athées » (Ledieu, *Journal*, III, 2 févr. 1704). — Ces paroles de Bossuet : *Ce sont de nouveaux argumens qui n'ont pas été traités par les Saints Pères*, constituent un aveu. Les arguments des chapitres 28, 29 et 30 sont dirigés surtout contre Richard Simon : Bossuet y défend, en effet, la concordance des Livres sacrés et l'authenticité du *Pentateuque*. En dehors de cette partie de l'ouvrage — celle qu'il préfère, puisqu'elle est sa propre trouvaille (1) — Bossuet reconnaît donc qu'il doit aux Pères l'essentiel de ses arguments, les principes de sa philosophie. Or, de tous les Pères, — nous l'avons noté plus haut — Bossuet préférait nettement Saint Augustin ; il lui reconnaissait sur tous les autres une supériorité de pensée. Aussi bien, Saint Augustin est le seul de tous les Pères dont la philosophie se rapproche de la philosophie du *Discours*. Voici donc à quelle formule peut se réduire ce passage de Ledieu : tout ce qui, dans le *Discours*, concorde avec la philosophie de Saint Augustin, Bossuet reconnaît le devoir à Saint Augustin.

Or, l'œuvre de Saint Augustin est avant tout l'œuvre d'un polémiste ; elle s'est composée au jour le jour, au hasard des événements, épisodes multiples de la lutte contre le paganisme et les hérésies. Bien qu'en somme on y trouve

(1) En réalité, cela même se trouve dans les ouvrages d'exégèse de Saint Augustin.

un dessein rigoureusement suivi, n'est-il pas permis de croire que Bossuet, pour l'étude des grands principes, se soit attaché particulièrement, dans cette œuvre énorme de Saint Augustin, à quelque ouvrage de portée plus vaste et de doctrine plus concentrée? La *Cité de Dieu*, par exemple, offrait ce caractère d'être un « corps de doctrine », un ensemble de « Grands principes ». Bossuet l'a-t-il spécialement étudiée? « A l'égard de Saint Augustin, dit-il lui-même, je voudrois le lire à peu près dans cet ordre : les livres *De la doctrine chrétienne*; le premier : théologie admirable; le livre *De Catechizandis rudibus, de moribus Ecclesiae catholicae, Enchiridion ad Laurentium,* de *Spiritu et littera,* de *Vera religione, De Civitate Dei* (ce dernier, pour prendre comme en abrégé toute la substance de sa doctrine). (*Sur le style*, *etc.*). » Ledieu, de son côté, nous donne ces renseignements plus précis : « Il avoit une édition in-8° des *Psaumes* de saint Augustin, *de sa Cité de Dieu* et de ses ouvrages contre les Pélagiens. C'est ce qu'il avoit le plus lu; le texte et les marges en sont chargés de mille sortes de remarques (1); il ne pouvoit se passer de ces livres et il les avoit toujours à sa suite. Il n'avoit pas moins lu les grandes éditions : celle de Lyon de Gripse, qui demeuroit à Paris, et la première qu'il lut, est toute marquée de sa main; celle du grand Navire de la Bibliothèque de Meaux, de même; et celle des Pères Bénédictins, la dernière venue, étoit encore plus lue et plus marquée; il l'estimoit plus que toutes les autres et elle le suivoit partout. » (Ledieu, *Mém.* 49). Voilà deux témoignages concluants, concordants et de bonne source. Au reste, puisque Bossuet s'est inspiré de Saint Augustin pour la composition du *Discours*, à quel ouvrage de Saint Augustin eût-il pu surtout recourir, sinon au *De Civitate Dei?*

(1) Il serait du plus haut intérêt pour le présent travail de connaître ces « *mille sortes de remarques* ». Mais si nous savons bien ce que contenait la Bibliothèque de Bossuet, nous ignorons à peu près ce qu'elle est devenue. Les ouvrages cités par Bossuet restent introuvables, malgré les enquêtes de la *Revue Bossuet*.

CONCLUSION

Ainsi, c'est au *De Civitate Dei* qu'il faut remonter pour trouver la source de la philosophie du *Discours*. Bossuet s'est directement inspiré de cet ouvrage de Saint Augustin; le texte et l'histoire du *Discours* nous l'ont prouvé.

Ce n'est pas qu'on ne puisse constater quelques différences entre ces deux philosophies. Nous reconnaissons, par exemple, que la *méthode d'exposition* est tout autre dans le *Discours* que dans la *Cité de Dieu*. Saint Augustin s'attache surtout à la description de sa philosophie religieuse et ne l'applique à l'histoire que par occasion, pour l'appuyer sur des faits typiques, et cette application même semble par instants timide et comme hésitante; — Bossuet, au contraire, expose dans toute sa teneur l'histoire de l'antiquité et applique régulièrement, rigoureusement à tous les événements sa philosophie. Mais ce n'est là qu'une différence de forme, qu'on peut expliquer par des raisons historiques, extérieures à la personnalité de Saint Augustin; Saint Augustin, nous l'avons déjà remarqué, ne pouvait affirmer brutalement aux païens que Dieu a voulu la chute de Rome; et les six premiers livres du *De Civitate Dei* constituent une préparation nécessaire à l'exposé de sa philosophie religieuse; les discussions puériles, les digressions, les anecdotes, tout cela, qui paraît encombrer le raisonnement, n'est pas inutile : ce sont les travaux d'approche. La tâche de Bossuet était beaucoup plus aisée : les événements qu'il

commentait n'atteignaient plus au cœur son public, et le triomphe absolu du Christianisme lui permettait une force d'affirmation que le croyant le plus sincère, au temps de Saint Augustin, devait s'interdire, tant l'avenir de la Religion paraissait encore incertain. Le meilleur témoignage à cet égard, c'est l'interprétation diverse que Saint Augustin et Bossuet donnent de l'*Apocalypse* et les raisons que Bossuet lui-même — nous l'avons vu plus haut — trouve à cette différence.

Il reste donc qu'avec quelques différences dues à la diversité des temps, tout accidentelles, le *De Civitate Dei* a fait passer dans le *Discours* sa philosophie religieuse et dans des conditions analogues à celles qui présidèrent à la naissance du *De Civitate Dei*.

La philosophie du *Discours*, comme celle du *De Civitate Dei*, n'est pas seulement une spéculation de théologien : elle est destinée à une entreprise de conversion; elle est une arme forgée par un homme d'action.

Elle est fondée sur les mêmes principes que la première ; elle met en œuvre les mêmes arguments essentiels; elle veut amener à l'Église les libertins, comme la première les païens, par le double spectacle de l'histoire humaine et de l'histoire providentielle.

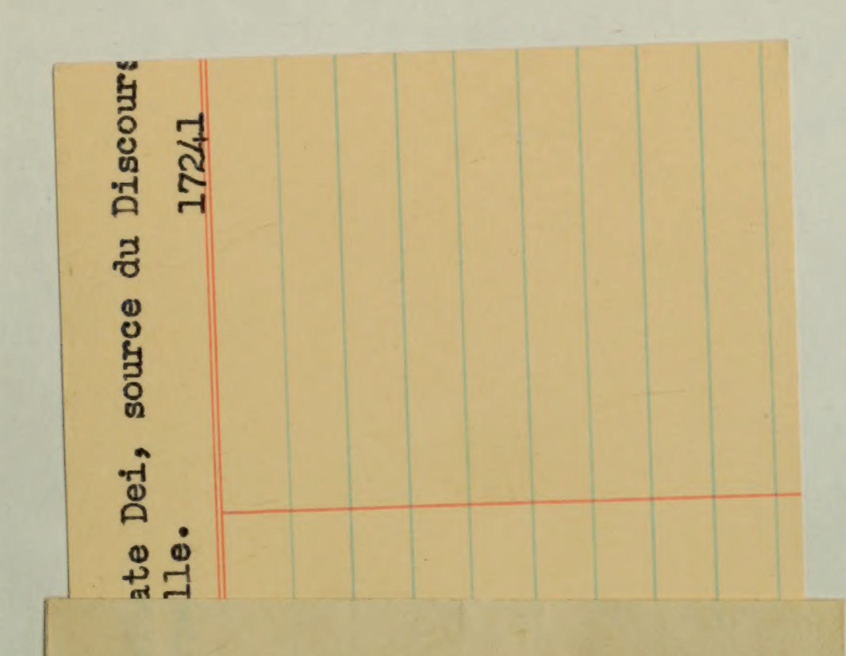
Comme la première, elle marque le passage d'une Cité terrestre à une Cité céleste, et par là elle contribue à transmettre aux temps modernes une idée essentielle du Néo-Platonisme; dans la Cité terrestre règne le principe de contradiction; les hommes de cette Cité sont libres, leurs actions paraissent s'enchaîner logiquement; il semble donc que la théorie de la Providence soit inadmissible, et que Dieu ne puisse guider la volonté des hommes sans ruiner leur libre arbitre ; mais la Cité terrestre est subordonnée à la Cité divine, où règne le principe de perfection, où se réalise l'identité des contradictoires. Si bien qu'au regard de Dieu, Providence et Libre-Arbitre ne se détruisent pas.

L'étude des sources du *Discours* peut donc servir à la con-

naissance de Saint Augustin et de Bossuet, en même temps qu'elle apporte une contribution à la solution de cet important problème historique : la transmission de la pensée plotinienne.

TABLE DES MATIÈRES

LE PUY-EN-VELAY. — IMP. PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON.


ate Dei, source du Discours
lle.
17241

